

# Conseils & Entreprises

La revue de l'ACE

AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES

**DOSSIER :**

# Compétitivité & Droit

ACE COMPÉTITIVITÉ & DROIT®

Un Syndicat pour :

- défendre vos intérêts
- accompagner vos Cabinets dans leur développement
- créer un espace d'échange et de partage des expériences



**HLTRAD**  
Legal & Financial Translation

- TRADUCTIONS LIBRES • TRADUCTIONS URGENTES
- TRADUCTIONS ASSERMENTÉES • TRADUCTIONS SUR SITE
- RELECTURE DE DOCUMENTS • INTERPRÈTES

**Réponse à vos demandes en moins d'1 heure**  
Plus de 100 langues disponibles

Partenaire de la Jurisrun 2017



**TRADUCTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES**  
**Une équipe disponible 24h/24 et 7j/7**

**HLTRAD**  
Tél . : +33 (0) 1 30 09 41 90  
paris@hltrad.com  
www.hltrad.com

# 25<sup>e</sup> OUVERTURES CONGRÈS ACE STRASBOURG

## 5 & 6 OCTOBRE 2017

### Lieu des travaux : ERAGE

### Ecole Régionale des Avocats du Grand Est

#### 3 - MOT DU PRÉSIDENT

#### 4 - ÉDITORIAL

#### 5 - AGORA

#### 6 - VIE DE L'ACE

- 25<sup>e</sup> Congrès ACE à Strasbourg les 5 & 6 octobre 2017
- ACE Bordeaux
- ACE Créteil

#### 9 - SECTION INTERNATIONALE

Compte-rendu du séminaire franco-allemand de la Section Internationale qui s'est tenu à Düsseldorf les 24 et 25 mars 2017

#### 11 - ACE-JA

- 5<sup>e</sup> Convention ACE-JA à Opio
- ACE-JA Marseille
- ACE-JA Paris
- ACE-JA Bordeaux

#### 17 - DOSSIER : COMPÉTITIVITÉ & DROIT

*Coordination éditoriale :*  
Emmanuel Raskin et Nicolas Lerègle

- Introduction par Emmanuel Raskin et Nicolas Lerègle
- Commission Procédure
- Commission Environnement & Développement durable
- Commission Droit Social
- Commission Droit de l'Art
- Commission Déontologie
- Commission Égalité et Diversité

- Commission Droit de la Famille
- Commission Douane, Transport & Logistique
- Commission Droit Pénal
- Commission Droit du Sport
- Commission Intelligence économique
- Commission Avocats Seniors
- Commission Droit Public
- Commission Droit Patrimonial
- Commission Structures d'exercice, Interprofessionnalité, Multiprofessionnalité
- Commission Droit des Sociétés
- Commission Droit Fiscal
- Commission Technologies Avancées
- Commission Droit Économique et Droit de la Propriété intellectuelle
- Commission Banque & Assurance
- Synthèse des commissions par Emmanuel Raskin
- Charte 2017 des valeurs et convictions ACE Compétitivité & Droit

#### 42 - TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission Égalité & Diversité
- Commission Intelligence Économique
- Commission Droit de l'Art
- Commission Droit Fiscal

#### 47 - PLACEMENTS

Le nouveau produit financier à la mode en France : le Livret A, par Corinne Duperry

#### 49 - LE COIN DES LIVRES

par Chantal Roisné-Mégard

#### 51 - LA CHRONIQUE GASTRONOMIQUE DE DIDIER CHAMBEAU

#### 54 - PETITES ANNONCES

# libea

ASSUREUR DES PROFESSIONS LIBÉRALES



On assure les  
blouses blanches  
depuis  
toujours...



et maintenant,  
on assure aussi  
les robes noires !

Devis et souscription immédiate sur

**libea.fr**

ou appelez l'un de nos conseillers au

**0 811 711 811\***

\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe, susceptible d'évoluer selon de l'opérateur utilisé.



AUTOMOBILE



2 ROUES



HABITATION



LOCAL PRO



SANTÉ



PRÉVOYANCE



Des assurances qui répondent enfin à vos besoins.

LIBEA Société anonyme au capital de 20 000 000 - Entreprise régie par le code des assurances - Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 Puteaux - Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, 92919 LA DEFENSE CEDEX - 440 214 310 RCS NANTERRE.

**MACSF**

1<sup>er</sup> assureur mutualiste  
des professionnels de santé

# Le mot du Président



## Réservez votre exemplaire dès maintenant !

Quoi ? Comment ça ?

Bah oui, la souscription est ouverte !

### Mutations dans l'Univers des Avocats Tectoniques et Horizons

Il sera ainsi un peu avec vous dès cet été, tout près.

Il sera la vedette de notre prochain congrès, mais il n'y en aura pas pour tout le monde. Il deviendra votre compagnon. Il vous parlera de vous. Chez vous, à votre bureau, en attendant le rendez-vous ou l'audience...

Vous l'offrirez. A vos associés, à vos collaborateurs, à vos clients, à vos prescripteurs, à vos proches pourquoi pas. Vos dîners en ville ne se feront plus sans lui. Tout le gratin du milieu ne parlera plus que de lui.

L'ACE a écrit LE livre de référence de la profession pour les années à venir !

Pas un « livre blanc » de la profession (notre LUNA l'a déjà produit par ailleurs), pas un recueil d'informations désordonnées, pas de propos nébuleux, pas de militantisme court-termiste pour une action politique fugitive.

Non !

Une prise de conscience, un bel ouvrage de 25 chapitres pour les 25 ans de l'ACE.

Un guide peut-être, de bons moments, des regards croisés, un avenir, des ambitions, des pensées profondes, d'autres plus légères, pensées élégantes, concrètes, philosophiques, ou plus pratiques. Selon.

Pouvait-on imaginer que de nombreux avocats puissent se mobiliser et réaliser ensemble, en secret, au fil de plusieurs mois d'efforts et de contraintes, de réflexion profonde, poussés au-delà des propres limites qu'ils s'assignaient, une œuvre commune, unifiée, prospective sinon éternelle,...ou éternelle sur l'échelle de la cohérence prospective justement.

Transcendante et humaniste. Réaliste et visionnaire. Rien de moins.

Et pas seuls. Avec la plus grande ouverture. Polyprofessionnelle, sans parti pris.

Professeurs, grands témoins de la société, personnalités politiques, directeurs d'école du droit, de l'ENA, directeurs juridiques, magistrats, représentants des professions du droit, notaires, CPI, et du chiffre, consultants, communicants, coach, etc.

Ce rêve, nous l'avons fait et nous l'avons réalisé. Ensemble.

« *They didn't know it was impossible, so they did it...* »<sup>1</sup>

Maintenant, vous ne pourrez plus dire que vous ne le saviez pas : Réservez votre exemplaire !

Et c'est une grande joie de vous annoncer la naissance de cet ouvrage de l'ACE dans votre revue de l'ACE *Conseils & Entreprises* encore modernisée par notre rédacteur en chef et nos équipes, dans un tout nouveau format.

Un collector qui lui vous accompagnera lors de vos vacances d'été, en attendant notre Congrès de Strasbourg des 5 et 6 octobre prochain.

Alors, très bel été à tous !

Votre bien dévoué,

**Denis RAYNAL,**  
Président national



Pour se procurer  
l'ouvrage :

### Mutations dans l'univers des avocats Tectoniques et Horizons

Ouvrage collectif  
de l'ACE à paraître  
aux éditions Prat.

En vente sur le site  
Prat-editions.fr  
au prix de 26 € TTC  
(10 % de remise avant  
le 2 novembre 2017)

<https://goo.gl/GE3DfN>

**Réservez l'ouvrage  
dès maintenant  
et bénéficiez du  
tarif souscription !**

1. Mark Twain.



n.leregle@anslex.fr

## Compétitivité quand tu nous tiens et nous sauve !

Parfois certaines lectures de livres datés ont du bon. Les ouvrages d'Alvin Toffler rentrent assurément dans cette catégorie. Le futurologue des années 70/80/90/00/10, excusez du peu, avait su déceler les grandes transformations de notre société. Il avait vu que notre monde actuel serait dominé, entre autres, par deux forces, celle de l'information, dont la maîtrise vaut toutes les richesses, celle des communautés qui cherchent à imposer leurs règles (geek) ou à aspirer être tranquilles dans les leurs (génération Y). Cela dans un monde économique proche de celui décrit par Wegener théorisant (en 1912) la tectonique de plaques se rapprochant ou s'éloignant pour créer séismes et continents.

Les avocats sont dans cet entre-deux monde. Ils sont soumis à une tectonique de professions venant empiéter sur leur périmètre et de métiers qui leurs sont ouverts comme autant d'espaces inexplorés. Dans le même temps ils sont confrontés au hiatus d'une profession traditionnelle confrontée à une évolution des habitudes, et de la société, où le droit devient pluriel en fonction des groupes auxquels ils s'appliquent.

Dans ce contexte être compétitif n'est pas simplement une qualité commerciale c'est un impératif concurrentiel. La compétitivité est dans l'ADN des avocats. Une profession n'existe pas depuis l'aube des temps sans avoir su faire la preuve de son adaptabilité au temps, aux mœurs et aux droits.

Aujourd'hui le risque est que cet ADN de compétitivité se dissolve quelque peu dans un mainstream où chacun doit se fondre dans la masse. Ceux qui prédisent un avenir de la profession en tirant une ligne poursuivant les années précédentes se trompent lourdement.

L'avenir de la profession, et c'est le credo de l'ACE sera compétitif ou ne sera pas.

C'est cet esprit de compétition qui permettra aux avocats de s'implanter sur de nouveaux marchés et métiers.

C'est cette compétitivité qui fera que les avocats se spécialiseront de plus en plus pour répondre à des demandes toujours plus pointues.

C'est la conscience de la compétition concurrentielle qui leur fera lutter à armes égales avec d'autres professions du droit comme du chiffre, traditionnelles ou start-up.

Maintenant les gènes ont beau être présents il est parfois bon de les réactiver. C'est ce que fait l'ACE depuis plusieurs années et continuera à le faire. Ce qui importe ce n'est pas d'unir les avocats par tranches d'âges ou opinions politiques, les vies citoyennes sont là pour cela, ce qui compte c'est d'unir les avocats autour de ce qui leur est réellement nécessaire, leur donner l'envie et les moyens de rester une profession à la pointe de l'activité économique. Et pour cela qu'une seule voie celle de la compétitivité !

**Nicolas LERÈGLE,**  
Rédacteur en Chef,  
Avocat à la Cour de Paris,  
Anslex Avocats

# Agora

Cet espace est ouvert aux avocats qui souhaitent exprimer une opinion libre sur leur profession, sa représentation, son avenir... Ces paroles n'engagent pas l'ACE mais leur auteur. Il sera cependant possible d'y répondre au travers de notre blog et dans le numéro suivant de notre magazine nous ferons une synthèse des réactions recueillies et de la suite que nous comptons leur donner. Cette volonté d'ouverture permet de poursuivre la mue de notre revue qui de bulletin associatif affiche son ambition de devenir un espace de réflexion professionnelle B to B. Et même si l'Agora était un espace verbal et bien à vos plumes !

## PORTRAIT CHINOIS



**Nicolas LERÈGLE,**  
Avocat à la Cour

Un scrutin chasse l'autre... mais celui-ci nous concerne alors que nous ne votons pas. C'est le paradoxe de l'élection du futur président du CNB. Cette institution est vue comme lointaine et incongrue. On oublie alors que le CNB est le seul organe représentatif de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics. Ces derniers l'omettent aussi parfois en confiant de temps à autre des missions de réflexion à des confrères qui ne sont pas issus de ses rangs. Cette représentation nationale molle n'est plus tolérable alors que des bouleversements d'ampleur s'annoncent pour une profession qui risque de sortir de sa quiétude pour découvrir les affres d'un monde concurrentiel aux garde-fous improbables. Alors comment esquisser le portrait de celui ou celle qui pourrait être le prochain président du CNB ?

En premier lieu, il ne paraît pas raisonnable que le candidat fasse campagne pour la présidence alors même qu'il est accaparé par un autre mandat (ou vice mandat) significatif et, évidemment, encore moins si ses fonctions le mettent en situation potentielle de conflit d'intérêt. La même règle s'applique évidemment pendant sa présidence. La présidence du CNB, c'est un engagement à plein temps et non une fonction honorifique.

Il faut en finir aussi avec une présidence perçue par certains comme le confortable prolongement d'un mandat entrain de s'achever. Le pantouflage n'a pas plus de raison d'être pour les avocats que pour les fonctionnaires. La présidence du CNB

c'est une vraie fonction et pas une retraite dorée où l'action serait remplacée par des mouvements de menton et des postures sans intérêt pour nos intérêts.

Il faut en tout cas que le président du CNB soit une personnalité reconnue, ayant fait la démonstration de sa capacité à diriger les institutions de la profession mais aussi dans son exercice professionnel dont il doit être un acteur reconnu. Il faut ainsi qu'il soit représentatif de nos barreaux et de leur diversité.

Qu'il adopte sur les grands sujets touchant au devenir de notre profession un profil plus girondin que jacobin.

Que la compétition instaurée par les legaltechs ne soit pas comprise comme une fatalité anecdotique qu'il faudrait balayer d'un revers de la main mais bien comme un défi à relever si on souhaite que la profession soit encore un acteur économique reconnu dans les prochaines décennies.

Que les modes alternatifs de règlement des litiges ne soient pas appréhendés comme un sujet accessoire mais comme un marché à conquérir dans lequel l'avocat, acteur légitime et incontournable, doit trouver toute sa place.

Il faut que le président du CNB soit conscient de l'importance de sa fonction non pour lui mais pour nous, au moment où la robotisation et l'intelligence artificielle apparaissent comme nos principaux concurrents. Cette évidence est loin d'être partagée, nous avons pu le constater par le passé et il est temps que cela soit révolu pour que notre avenir ait une perspective.

L'ACE n'est pas là pour prendre parti pour untel ou untel. Aussi à mes yeux ce qui compte ce n'est pas la personne mais son parcours, ses réalisations, ses projets, ses ambitions pour notre profession et son état d'esprit. On peut se tromper sur une personne moins sur la sincérité de ses envies. Et si les promesses n'engagent que ceux qui y croient nous saurons rappeler celles qui nous importent à ceux qui, une fois élus, seraient tentés de les oublier.

5 & 6 OCTOBRE 2017

Lieu des travaux : **ERAGE**

Ecole Régionale des Avocats du Grand Est

Présidente du congrès :

**Caroline CTORZA**

Présidente de l'ACE-Alsace

Directrice des Congrès :

**Bénédicte BURY**

Ancien membre du CNB, Présidente de la Commission Formation ACE

## JEUDI 5 OCTOBRE

**9h15 : Accueil des congressistes**

**10h/12h30 : Allocutions**, séance animée par Denis Raynal, Président de l'ACE et Bénédicte Bury, directrice des congrès

### # OUVERTURES régionales

Pascal Créhange, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Strasbourg, Robert Hermann, Président de l'Euro-Métropole

### # OUVERTURES du Congrès

Caroline Ctorza, Présidente du congrès, et Bénédicte Bury, Directrice des congrès

### # La vie de l'ACE

Chloé Froment, Présidente de l'ACE-JA, Antoine-Audoine Maggiar, Président de la Section Internationale, Emmanuel Raskin, coordinateur des commissions, Solenne Brugère, Présidente du Forum des Réseaux au Féminin, Jean Claude Monne, co-délégué aux régions

### # L'ACE, vecteur d'ouvertures

Stéphanie Fougou, Présidente de l'AFJE, Pascal Eydoux, Président du CNB, Michel Chassang, Président de l'UNAPL, Pierre Berlioz, Professeur agrégé des facultés de droit et ancien conseiller du garde des sceaux Urvoas, Kami Haeri, Avocat Associé August & Debouzy, auteur du rapport « L'Avenir de la Profession d'Avocat » et Guylène Kiesel le Cosquer, Présidente de la CNCPI.

Discours de Denis Raynal, Président national de l'ACE.

**12h30 : Déjeuner/Réception dans les salons de l'Hôtel de Ville.** Accueil de Monsieur le Maire de Strasbourg dans le magnifique Hôtel de Hanau-Lichtenberg.

**14h00/15h30 : 1ère Conférence Plénière : DE LA VALEUR AJOUTÉE À LA VALEUR PARTAGÉE**, Animée par Bénédicte Bury

**15h30/16h : Pause avec nos partenaires**

**16h/18h00 : A VOS ATELIERS !**  
(voir la liste en fin de programme)

**18h00 : Fin des travaux de la première journée**

**20h30 : L'ACE a 25 ans !**  
SOIRÉE PÉTILLANTE À LA VILLA QUAI STURM

## VENDREDI 6 OCTOBRE

**9h15/11h15 : A VOS ATELIERS !** (voir la liste en fin de programme)

**11h/11h30 : Pause avec nos partenaires**

**11h30/13h00 : 2ème Conférence Plénière – QUELLE(S) EUROPE(S) POUR QUEL(S) PROJET(S) COMMUN(S) ?**  
Animée par Antoine-Audoine Maggiar et Catherine Boineau, Président et vice-présidente de la Section Internationale

**13h00 : Déjeuner avec nos partenaires**

**14h15 : 3ème Conférence Plénière ACE-JA : L'ENERGIE COLLABORATIVE !**  
Animée par Xavier Odinot, Président de l'ACE-JA Paris avec Clarisse Berrebi, Présidente de l'ACE-Paris et Delphine Gallin, Vice-présidente de l'ACE

**15h45 : Pause avec nos partenaires**

**16h00 : A VOS ATELIERS !** (voir la liste en fin de programme)

**18h00 : VOYAGES en mots et images ou les retours animés du congrès !** par l'ERAGE

**18h30 : Fin des travaux**

**20h30 : L'ACE-JA a déjà 15 ans SOIRÉE BRILLANTE aux HARAS de STRASBOURG**

## SAMEDI 7 OCTOBRE

**9h30/12h00 : Réunion des Membres du Comité Directeur au Sofitel Belle Rive**

**12h30 : Déjeuner au Café Brant**

Soyez alertés des changements de programme en vous inscrivant sur : [www.avocats-conseils.org](http://www.avocats-conseils.org)



Hôtel de ville Strasbourg

# Vie de l'ACE

---

## PIERRE GRAMAGE ÉLU VICE-BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS À LA COUR DE BORDEAUX

---

L'ACE félicite Pierre Gramage, Président de l'ACE Bordeaux, pour son élection en tant que Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Bordeaux.

Pierre Gramage, associé du bureau bordelais de Brunswick Société d'Avocats, a été élu Vice-Bâtonnier de l'Ordre des

avocats à la Cour de Bordeaux aux côtés de Jérôme Dirou, Bâtonnier.

Pierre Gramage est avocat au barreau de Bordeaux depuis 1993 et nous avons le plaisir qu'il représente l'ACE sur la région depuis 2013.

---

## SPEED DATING DES CABINETS D'AVOCATS SUIVI D'UNE SOIRÉE D'ÉTÉ LE 22 JUIN À CRÉTEIL (ACE-Paris, Délégation Val de Marne)

---

Près d'une trentaine de confrères se sont retrouvés à Saint-Maur-des-Fossés (dans les locaux et le jardin du cabinet HD Avocats Laurent Houarner).

Par binôme changeant toutes les 6 minutes, les avocats ont pu présenter leur cabinet et en découvrir d'autres. L'échange de cartes de visite augurait sans doute de futurs partenariats.

Le cocktail festif a ensuite permis de poursuivre les premières discussions dans une ambiance résolument amicale.

À en croire les retours et remerciements chaleureux et enjoués des participants, cette idée originale fut une réussite.

Rendez-vous l'année prochaine !



# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS



DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



8 rue Saint Augustin  
75002 Paris  
T. 01 47 03 10 10  
F. 01 47 03 99 00



[www.jss.fr](http://www.jss.fr)  
[annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)  
[formalites@jss.fr](mailto:formalites@jss.fr)  
[contact@jss.fr](mailto:contact@jss.fr)

# Section internationale



---

## DÜSSELDORF, 24 & 25 MARS 2017 21<sup>e</sup> SÉMINAIRE FRANCO-ALLEMAND ACE / DAV ET 7<sup>e</sup> JOURNÉE EUROPÉENNE DU DROIT COMMERCIAL ET DU DROIT DES SOCIÉTÉS

---



**Antje LUKE,**  
BMH Avocats



**Nicolas JOUMIER,**  
LMT Avocats

La 21<sup>e</sup> édition du Séminaire franco-allemand organisé conjointement par la Section Internationale de l'ACE et le DAV s'est tenue les 24 et 25 mars 2017 à Düsseldorf. Cette année également, cet événement était couplé avec la Journée européenne de droit commercial et droit des sociétés du DAV. Plus de 70 participants français, allemands, autrichiens, suisses ou encore belges, norvégiens, suédois, italiens et néerlandais ont suivi l'intégralité des travaux avec une grande assiduité.

Le thème retenu pour ce 21<sup>e</sup> Séminaire était on ne peut plus d'actualité : « Economie 4.0 – La mutation du droit des affaires face à l'ère numérique ». A l'heure où les impacts de l'ère numérique sont plus que jamais au cœur des préoccupations de l'ensemble du monde des affaires, nous avons pu balayer

un grand nombre de problématiques intéressant tant nos clients que nous-mêmes dans notre exercice quotidien.

Après le traditionnel déjeuner du vendredi qui permet aux fidèles de se retrouver et aux nouveaux participants d'apprécier immédiatement la convivialité du Séminaire, Thomas Kutschaty, Ministre de la Justice du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, nous a fait l'honneur d'ouvrir le Séminaire en exposant les actions du gouvernement auquel il appartient face aux défis du numérique : réflexions pour une modernisation du droit des obligations, sur la propriété des données ou encore le droit à l'oubli. Christian Segbers, Président du Anwaltverein de Düsseldorf, Herbert Schons, Président du Barreau de Düsseldorf, Antoine-Audoïn Maggiar, Président de la Section Internationale de l'ACE puis Gerhard Manz, au nom des Groupes de travail du DAV, ont ensuite salué les participants.

Le premier moment fort du Séminaire a été l'exposé de Dieter Kempf, Président du BDI (Fédération Allemande de l'Industrie), ancien Président de Datev et de bitkom, union allemande regroupant plus de 2 400 entreprises du secteur numérique. Il a donné un tour d'horizon des défis de la numérisation et du big data en Allemagne, décrivant de nouveaux business models et les possibilités offertes aux entreprises, en insistant sur leur nécessaire prise de conscience pour rester concurrentielles.

Les tables rondes ont suivi cette introduction.

La première, sous la modération de Lisa Rebisant et Antje Luke, a abordé les questions liées à l'adaptation de nos règles de droit civil écrites à l'internet des choses. Jean-François Henrotte, avocat à Liège, Prix de l'innovation 2016 du CCBE, a en particulier évoqué la problématique de la qualification

juridique des robots et les incidences des actions des robots, mettant en lumière la nécessité d'une évolution du droit. Philipp Reusch, avocat à Berlin, s'est quant à lui concentré sur les questions de responsabilité dans le cas de contrats conclus par des systèmes d'information autonomes en droit allemand. A son sens, l'état du droit est globalement satisfaisant, sauf au regard des règles applicables aux CGV.

La table ronde suivante traitait des mégadonnées et, en particulier, de la propriété de ces données, de leur protection et des incidences en termes de rédaction des contrats. Les trois référents, Jocelyne Granger, avocat à Paris, Sybille Boese-Tarsia, avocat à Berlin et ancien Directeur juridique adjoint de Technicolor, Laurent Meister, avocat allemand, ont clairement mis en lumière, sous la modération de Barbara Mayer et Nicolas Joumier, que les données étaient l'or de demain. Les trois exposés ont permis d'avoir trois approches très complémentaires et de conclure qu'à défaut de réglementation légale, les contrats devaient anticiper la question de la propriété de données éventuellement générées.

La première journée s'est ensuite terminée dans une brasserie de la vieille ville de Düsseldorf, où chacun a pu découvrir la Altbier locale dans une ambiance tout à fait typique et chaleureuse.

La deuxième journée du Séminaire a débuté par une table ronde modérée par Nathalie Sinavong, avocat à Paris, et Gerhard Manz, consacrée au règlement des litiges 4.0. Côté allemand, le nouveau système de communication électronique des avocats avec les juridictions a été présenté par Ulrich Luckhaus, avocat à Cologne, qui a également évoqué les implications du numérique sur les nouvelles règles communautaires de règlement amiable des litiges. Côté français, Frédéric Picard, avocat à Paris, a donné un aperçu exhaustif de l'expérience pratique déjà très avancée des legal tech françaises en termes de règlement des différends, en présentant les différentes plateformes existantes et les difficultés qu'elles font naître.

Guy Martinet, avocat honoraire français, et Amelie Schäfer, avocat à Cologne, ont ensuite dialogué avec Bénédicte

Querenet-Hahn sur les nombreuses conséquences de la révolution numérique en droit du travail : liberté dans la gestion du temps et le choix du lieu de travail, nouvelles formes de collaboration via internet, droit à la déconnexion... Là-encore, les défis sont apparus de taille, tant pour les salariés que pour les employeurs.

La dernière table ronde du Séminaire dont la modération a été confiée à Karin Strohm, avocat à Nuremberg, et Antoine-Audoain Maggiar, a concerné plus directement notre exercice quotidien avec la question de l'impact du numérique pour les avocats. Carsten Reimann, de la société Xenion Legal, a commencé par présenter l'offre actuelle et les perspectives de développement des legal tech au plan mondial puis pour l'Allemagne. Il s'est attaché à différencier entre les outils destinés à accomplir le travail de fond de ceux permettant de soutenir l'activité des cabinets. Marcus Kluge, gérant de la société Protected Shops, a ensuite présenté les prestations de sa société, qui consistent à offrir aux vendeurs par internet les documents contractuels de base contre un forfait mensuel assez faible, se substituant ainsi aux services d'un avocat.

Trois confrères ont ensuite débattu plus précisément des conséquences de la révolution numérique pour la profession. Nicolas Mosimann, avocat à Bâle, Benjamin Pitcho, MCO, avocat à Paris et Dirk von dem Knesebeck n'ont eu aucune difficulté à captiver l'auditoire malgré un soleil printanier qui l'invitait plutôt à arpenter les bords du Rhin. La raison en était aisément compréhensible au regard de la qualité de leurs exposés respectifs et à la résonance que chacun a pu trouver quant à son propre mode d'exercice.

Le Séminaire s'est conclu par un dîner italien dans un restaurant du Medienhafen, nouveau quartier de Düsseldorf en bordure du Rhin, où les participants ont pu poursuivre les discussions des deux journées qui, une fois de plus, avaient été particulièrement riches.

Nous tenons à remercier les équipes de la Section Internationale de l'ACE et du DAV ayant contribué au succès de cet événement.

# ACE-JA

## 5<sup>e</sup> CONVENTION ACE-JA À OPIO



### 5<sup>ÈME</sup> CONVENTION ACE-JA

19 et 20 mai 2017  
CLUB MED D'OPIO EN PROVENCE



La cinquième Convention des ACE-JA a réuni près d'une centaine de personnes (confrères et partenaires confondus de toute la France) pour deux jours de travaux dans un cadre idyllique à Opio sur le thème de « Stratégies et développement des cabinets ».

Avec des ateliers traitant des aspects concrets du métier d'avocat tels que : Quelle structure pour s'installer ? Speed Dating des associés et/ou développement de partenariats / La publicité et la création d'une marque cabinet / Les outils pratiques de la communication de l'avocat / Découvrir et connaître son client au premier rendez-vous / Un cabinet bien équipé pour une activité optimisée / Transmettre son cabinet, comment et quand ? / Cultiver ses réseaux et développer l'inter-professionnalité. Mais aussi une table ronde abordant les changements importants de notre métier dans la suite de la loi Macron. Les travaux ont été captivants, enrichissants, et toujours l'émulation était au rendez-vous comment à chaque fois à l'ACE-JA !



## ACE-JA MARSEILLE

### UNE 27<sup>e</sup> JURIS'CUP ENCORE PLUS SPORT

**N**ous vous attendons nombreux pour relever le défi de la 27<sup>e</sup> édition de la Juris'Cup en cette année où Marseille est Capitale du Sport.

C'est grâce à vous, célèbres ou anonymes, qui venez chaque année participer sur des bateaux petits ou grands que la Juris'Cup est aujourd'hui un évènement aussi sympathique et convivial.

Et notamment grâce à l'ACE toujours dans le vent et à ses membres très dynamiques : la Juris'Cup est faite pour vous ! Nous saurons le 13 septembre si la France est retenue pour organiser les Jeux Olympiques et c'est à la Juris'Cup, où sport rime avec convivialité, que nous fêterons comme il se doit une réponse positive ou négative (n'y pensons pas) lors de la Soirée des Equipages au Dock des Suds le samedi 16 septembre 2017. Le thème du colloque autour de : « La voile sportive et de plaisance, vecteur de communication » collera également à l'actualité et rappellera l'évolution du droit de la plaisance. Venez tous partager ce grand moment de bonheur et d'amitié du 14 au 17 septembre prochain, venez le plus nombreux possible pour gagner, mais surtout pour être ensemble !

**Denis REBUFAT,**

Président de l'Association JURIS'CUP

### L'ACE-JA MARSEILLE À LA JURIS'CUP 2017

**D**u 14 au 17 septembre 2017, l'équipage ACE-JA vous attend nombreux avec son partenaire DIAPAZ\* pour fêter cette nouvelle édition de la JURIS'CUP.



27<sup>eme</sup> Juris'CUP

du 14 au 17 septembre 2017

MARSEILLE



JURIS'CUP

Avec notre skipper préféré, Bernard, nous aurons à cœur de défendre nos couleurs lors des différentes manches de cette régate.

La Team ACE-JA et DIAPAZ vous attendent nombreux le vendredi soir sur notre stand pour partager un moment convivial et festif.

Le Groupe Revue Fiduciaire (qui fête ses 100 ans) se joint à nous pour cette belle soirée et de nombreuses surprises vous attendent, lesquelles ne manqueront pas de vous éblouir...

A très vite sur le stand ACE-JA et DIAPAZ et dans l'attente bon vent à tous !!

\* DIAPAZ est une solution tout-en-un entièrement dédiée aux cabinets d'avocats et convergente dans son Cloud sécurisé en France : logiciel complet et dédié avocat, téléphonie et messagerie, GED, maintenance informatique.



**Diapaz** by Xelya  
IL ORCHESTRE, VOUS DIRIGEZ

**L'Intelligent Cloud  
au service de la productivité  
de votre cabinet d'avocats**



- Logiciel
- Communications
- Informatique

**Avec Diapaz, vous permettez à votre cabinet d'avoir une véritable direction informatique externalisée.**

**Diapaz est un service tout-en-un qui couvre l'intégralité de vos besoins en système d'information.**

Diapaz vous permet d'orchestrer votre relation client, vos dossiers, votre facturation, vos communications et conférences (téléphoniques et vidéo) et vos emails.

Tous ces services sont accessibles partout et tout le temps grâce à nos serveurs sécurisés dans le Cloud en France : ainsi vous accédez en permanence à votre cabinet d'avocats en ligne.

☎ 01 73 28 33 33

✉ [contact@diapaz.fr](mailto:contact@diapaz.fr)

🌐 [www.diapaz.fr](http://www.diapaz.fr)

COLLOQUE  
LA VOILE SPORTIVE  
ET DE PLAISANCE,  
VECTEUR DE COMMUNICATION

JURIS'CUP

27<sup>ème</sup>

REGATE

50% DE JURISTES A BORD  
130 VOILIERS AU DEPART



14 > 17  
SEPT.



MARSEILLE

CREDIT PHOTO: ALEXANDRE GADOT

JURIS'CUP

## ACE-JA PARIS

Plus de 800 coureurs  
à la 8<sup>e</sup> édition de la



Dimanche 12 juin 2017  
au cœur du Bois de Boulogne



+ de 800 coureurs cette année, avocats et autres professionnels du droit, étaient au rendez-vous, dans le Bois de Boulogne, dimanche matin pour un parcours de 5 et 10 km.

Après une séance d'échauffement, le top départ a été donné par Xavier Odinot, Président de l'ACE-JA Paris.



### RÉSULTATS

Tous les résultats sur 

<http://chrono-events.com/vos-resultats/>

#### Classement Féminin



#### Classement Masculin



## Classement Challenge des Cabinets



Toutes nos félicitations aux participants !  
et nos remerciements aux partenaires



Les sympathiques équipes de nos partenaires Avocats sans Frontières France, Diapaz, Dicma, HL Trad, Imagraph, Libéa, VB Consult étaient avec nous.

Tous ont été fort généreux en cadeaux pour les gagnants. Les plus jeunes des supporteurs furent pris en charge, occupés et encadrés par Déclic Eveil, société de garde d'enfants pour avocats [www.decliceveil.fr](http://www.decliceveil.fr).



Et un grand merci à l'équipe d'AvenaEvents !!!

## ACE-JA BORDEAUX

Le vendredi 23 juin le jury présidé par M<sup>me</sup> la Bâtonnière Anne Cadiot-Feidt (Présidente de l'Ecole des Avocats), notre Consœur Chloé FROMENT (Présidente ACE-JA national) et M<sup>me</sup> Claire LAPERSONNE (Agence digitale UXER) a élu les lauréats de la première édition du Concours ACE-JA Bordeaux/Ecole des avocats ALIENOR, à l'initiative de Conny Knepper (Co-Présidente ACE-JA Bordeaux).

### Conditions de participations

- Etre élève avocat inscrit à l'école des Avocats ALIENOR
- Constituer un groupe de 3 élèves-Avocats

### Sujet : La publicité de votre cabinet d'Avocat

Demain, vous serez Avocat, un Avocat parmi 1 500 avocats au barreau de Bordeaux, et environ 65 000 dans toute la France. Vous déterminez les atouts de votre cabinet (taille de la structure, matières traitées, la catégorie de clientèle ciblée, l'approche du traitement du dossier, ...).

Vous avez besoin de vous distinguer, vous avez envie d'utiliser un outil de communication inédit dans la profession, ou encore de faire avec votre publicité le buzz dans la profession. Evidemment, vous connaissez le cadre législatif en la matière et votre idée est conforme à la déontologie des Avocats. Vous avez la possibilité de créer une publicité innovante de votre cabinet. Distinguez-vous par votre créativité !

### Support accepté

Vous pouvez tout faire, sauf un écrit (par exemple vidéo, film, PowerPoint, dessins animé, ou plaidoirie enregistrée...) Temps de présentation entre 3 et 6 minutes.

### Les lauréats

Pierre-Louis Boret, Coralie Bouron et Naomi Cazabonne (tous élèves avocats d'Alienor), ont gagné ce concours.

Vous pourrez visionner leur vidéo lors de notre congrès.

Notre partenaire SwissLife représenté par Madame Pascale Toni-cello et Monsieur Mérindol ont récompensés les lauréats en leur offrant leur hébergement et déplacement pour notre congrès à Strasbourg, l'ACE leur offre leurs frais de bouche et de formation.





**Diapaz** by Xelya  
IL ORCHESTRE, VOUS DIRIGEZ

**Grâce à l'Intelligent Cloud  
découvrez les nouveaux horizons  
de la productivité**



**Diapaz  
et l'ACE-JA  
sur le pont pour  
la JURIS'CUP !**

**AVEC LES AVOCATS  
PASSIONNÉS DE RÉGATES,  
NOUS ALLONS ÊTRE PRÉSENTS  
À LA JURIS'CUP 2017 !**

Et nous invitons les « grands navigateurs »  
à se rapprocher de nous, pour faire partie  
de l'équipage ou des accompagnants !

Pour plus d'informations,  
visitez notre page :  
[www.diapaz.fr/juriscup-17](http://www.diapaz.fr/juriscup-17)

# Dossier : Compétitivité & droit



Coordination éditoriale :  
Emmanuel RASKIN et Nicolas LERÈGLE

## INTRODUCTION



**Emmanuel RASKIN,**  
Avocat au Barreau de Paris,  
Associé, Cabinet SEFJ,  
Coordinateur et responsable des  
commissions nationales



**Nicolas LERÈGLE,**  
Rédacteur en Chef,  
Avocat associé, Anslaw Avocats,  
Président de la Commission  
Intelligence Économique

Le thème du dossier est celui du droit comme facteur (ou frein) de la compétitivité des entreprises. Il nous a semblé intéressant d'y associer les commissions de l'ACE. Ces dernières nous le savons constituent autant des espaces de discussion que des outils d'influence. Leurs travaux permettent à l'ACE de proposer des idées et des évolutions qu'aucune autre organisation professionnelle n'est à même de faire. Nos réflexions ne sont pas guidées par des soucis générationnels ou des préoccupations politiques.

Ce qui nous guide c'est le souci que les avocats soient encore et toujours des partenaires des entreprises, des acteurs économiques responsables du droit de leurs clients. Des juristes compétitifs au service de la compétitivité de ceux qui font appel à leurs services.

Les commissions de l'ACE par leurs travaux participent à cette ambition qui constitue l'ADN des avocats conseils en entreprises.

Et depuis que Denis Raynal a pris les rênes de l'ACE on doit lui reconnaître son inébranlable volonté de replacer l'ACE au cœur du monde économique autant que de celui du seul droit. Ce dossier sur le droit et la compétitivité en est une excellente illustration. Souvent vu comme un élément passif qui est subi par les entreprises et appliqué par les avocats, le droit est au cours des dernières années devenu un moteur de l'économie. Son évolution a accompagné des changements en profondeur de notre société et a parfois même était amené à rattraper des évolutions auxquelles il n'était pas préparé ou rédigé. Le droit s'est assis à la même table que la technique. Ils se font le plus souvent face à face comme deux joueurs d'échec. Ici le zeitnot prend toute sa place, car celui qui est dominé par le temps est assuré de perdre un avantage.

La technique va vite, elle est polymorphe. On parle de réseaux sociaux, d'Internet de darkweb, de blockchain, de soft comme de hard ware, de start-up... autant d'appellations qui cachent des sociétés, des usages, des besoins tous différents mais pourtant complémentaires. En face le droit est plus lent. Il a besoin de sentir les évolutions de la société et l'air du temps, de s'en inspirer ou de les combattre, d'être rédigé autant qu'expliquer et appliquer. D'un côté, Capablanca, le joueur inspiré et rapide de l'autre, Tartakover, le théoricien et l'original. C'est une partie à l'ancienne qui s'est engagée, sans match nul.

La technique est dans la nouveauté et la création, son regard dans le rétroviseur est hâtif, elle se focalise sur le futur qu'elle veut créer toujours meilleur que le passé. Le droit aime à regarder les anciennes parties pour s'en inspirer et puiser ce qui peut être actualisé pour devenir compatible avec les temps présents. Ces deux approches sont a priori irréconciliables et pourtant elles communiquent depuis toujours, de plus en plus même. Face à des évolutions qui sont parfois vues comme des remises en cause fondamentales de la société, de l'ordre naturel, de la place de l'Homme, le droit

essaye, parfois tant que bien que mal, de rappeler que tout n'est pas a priori possible, qu'il faut par essence connaître, encadrer, sanctionner sans pour autant prétendre remettre en cause les évolutions en cours. Le droit n'est donc pas l'ennemi du progrès et par là de la compétitivité, il en est le Jiminy Cricket qui est là pour rappeler aux geeks que leurs nez s'allongent quand leurs promesses d'une science avec conscience ne sont pas tenues.

Avec Emmanuel Raskin qui coordonne les commissions de l'ACE nous avons choisi d'aborder ce dossier sous la forme d'un questionnaire identique posé aux présidents des commissions. Ce choix permet de recueillir sur une

thématique unique des regards qui sont ciblés sur des pratiques juridiques distinctes.

Ce dossier et les réponses qu'il contient intéressera donc tous les acteurs du droit, pas uniquement les avocats, en pointant les forces et faiblesses de notre domaine de compétence mais aussi les attentes des professionnels. Autant de thématiques que l'ACE ne manquera pas de porter après les avoir identifiés. Cela aussi fait partie de notre compréhension de ce que doit être une association tournée vers la compétitivité de ses membres.

Bonne lecture.

## CHARTRE 2017 DES VALEURS ET CONVICTIONS ACE COMPÉTITIVITÉ & DROIT

*Compétitivité responsable, éthique et créatrice de croissance sécurisée et raisonnée. Associée au droit, elle devient confiance, qualité, qualification par la connaissance des droits d'une entreprise citoyenne, stratégie juste.*



1. Pour la promotion du droit de l'entreprise et de l'économie comme facteur stratégique de compétitivité
2. Pour l'application aux entreprises du droit, des formes les plus adaptées du management et du développement des entreprises et de leur marché
3. Pour une profession d'avocats conseils des entreprises et des entrepreneurs, moderne, engagée et entrepreneuriale
4. Pour le rôle primordial de l'avocat dans l'élaboration de la norme de droit des entreprises par une vision prospective et l'encouragement des engagements complémentaires élaborés par elles
5. Pour une vision optimiste du progrès, la prise en compte de l'intelligence économique dans l'évolution de la conception et de la pratique du droit au bénéfice des entreprises
6. Pour une évolution économique durable, éthique et responsable, pour la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise et la promotion de sa compétitivité hors-prix
7. Pour une transparence raisonnée, respectueuse de la compétition des entreprises et du secret des affaires
8. Pour le droit continental, facteur de croissance
9. Pour le maintien et la promotion de la France comme grande place internationale du droit des entreprises et de la justice des affaires
10. Pour l'avocat salarié en entreprise, acteur de la compétitivité des entreprises françaises et de leur service juridique ; pour le développement du marché du droit et la croissance de la profession d'avocat et au-delà pour une grande profession du droit

PARIS, le 21 avril 2017

Vie Privée, Vie Professionnelle :

Une offre *complète en assurance et banque privée* au service de votre sérénité et celle de vos clients.

- Protection sociale du chef d'entreprise et celle des collaborateurs
- Protection de la famille et des biens, la préparation de la retraite
- Valorisation et la transmission du patrimoine privé et professionnel

*L'avenir commence ici.*

[swisslife.fr](http://swisslife.fr)

## COMMISSION PROCÉDURE



**Nicolas BULLEZ,**

Avocat à la Cour de Cassation  
et au Conseil d'Etat,  
Co-Président de la Commission  
Procédure de l'ACE



**Michèle BRAULT,**

Avocat au Barreau de Paris,  
Ancien membre du Conseil de l'Ordre,  
Membre du Conseil National des Barreaux,  
Co-Présidente de la Commission  
Procédure de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

La procédure est au cœur de tout processus normé de règlement des litiges. Elle est une garantie fondamentale de la loyauté des échanges. Elle a donc vocation à intervenir dans tous les domaines du droit. Notre commission veut donc œuvrer à sa connaissance, à son efficacité et à son évolution.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

La procédure peut être parfois perçue comme une contrainte qui ralentit le déroulement du procès et empêche son efficacité, et partant être un obstacle à la compétitivité. Il n'en est rien. La procédure s'invite dans les modes alternatifs de règlement des litiges, dans le droit collaboratif et le droit participatif. Du fait de la rigueur qu'elle impose, elle est un élément essentiel de la compétitivité.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Création des tribunaux judiciaires, rationalisation de la carte judiciaire, représentation obligatoire par un avocat

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Nos clients se plaignent essentiellement de la longueur des procédures. Ce n'est donc pas tant la procédure qui est mise en cause que le fonctionnement de la justice. Simplification, transparence et clarté doivent présider aux évolutions du droit processuel.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE



**Alexandre MOUSTARDIER,**  
Co-Président de la Commission  
Environnement & Développement durable  
de l'ACE



**François BRAUD,**  
Co-Président de la Commission  
Environnement & Développement durable  
de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

L'environnement s'invite dans toutes les activités et le droit de l'environnement intègre tous les secteurs : immobilier, énergie, pénal ou droit fiscal évidemment mais aussi social ou même communication et publicité.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

L'environnement est l'indice de richesse du 21<sup>ème</sup> siècle. Le droit de l'environnement est donc un vecteur de développement et de compétitivité. Ceux qui y voient un obstacle, comme le Président TRUMP, n'ont pas vu la page se tourner et sont en retard d'une génération.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Développer la connaissance des magistrats pour assurer l'effectivité du droit de l'environnement.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Deux évolutions : cesser l'inflation de normes incohérentes entre elles pour apporter la stabilité nécessaire à la pérennisation des investissements et harmoniser les règles environnementales au sein de l'Europe pour les développer également au niveau international.

## COMMISSION DROIT SOCIAL



**Nathalie ATTIAS,**  
Co-Présidente de la Commission  
Droit Social de l'ACE



**Guy MARTINET,**  
Co-Président de la Commission  
Droit Social de l'ACE



**Laurence DUMURE-LAMBERT,**  
..... ?

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le droit social fait partie intégrante du droit des affaires en général, s'agissant de répondre à un des besoins les plus importants des entreprises. Il combine articulation du droit des obligations et droit d'exception lié à la spécificité d'une matière qui vise à réguler les relations employeurs/salariés, en garantissant un nécessaire équilibre entre les impératifs économiques et stratégiques des uns et la nécessaire protection des autres.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

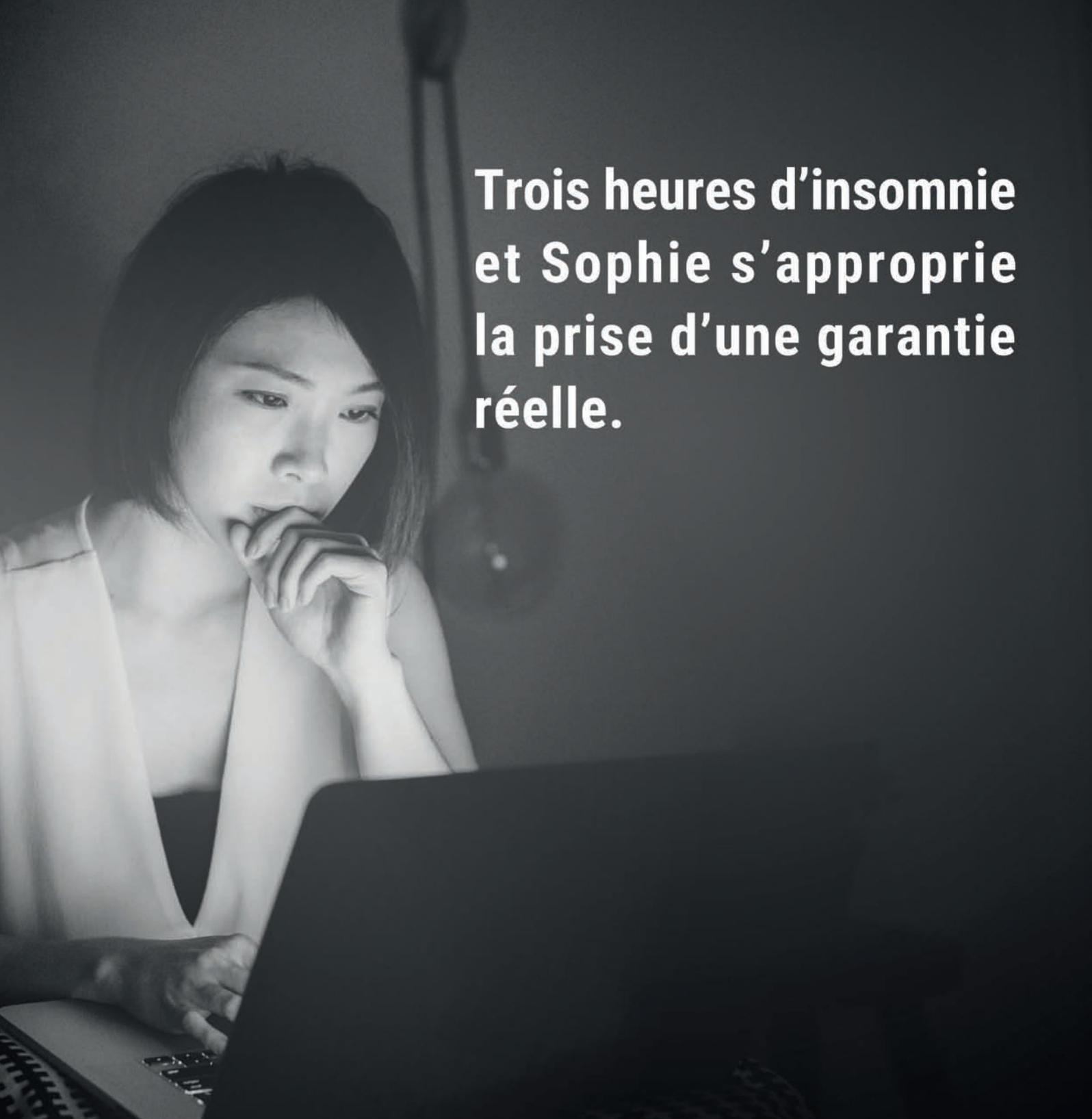
Le droit social devrait être perçu comme un facteur de compétitivité dans la mesure où il constitue un outil de gestion des ressources humaines dont l'entreprise a besoin pour fonctionner et croître. C'est en ce sens que la commission sociale élabore des préconisations pour permettre de lever les freins à l'embauche, favoriser le dialogue social et assurer le développement de l'activité économique.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

La simplification du code du travail en ce qu'elle instituerait des rapports plus fluides et moins conflictuels, concourant ainsi à la sécurisation juridique des relations au sein de l'entreprise. La simplification du code rendrait aussi plus accessible le travail de conseil des avocats auprès de leurs clients, ces derniers subissant une inflation de textes difficiles à appréhender et à mettre en oeuvre.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Simplification, prévisibilité, approche pragmatique visant à aligner un droit certes conçu pour être protecteur mais auquel il est reproché d'être punitif et contradictoire avec l'exigence de performance économique de l'entreprise.



Trois heures d'insomnie  
et Sophie s'approprie  
la prise d'une garantie  
réelle.

FORMATIONS ASSISTANT(E) & SECRÉTAIRE JURIDIQUE

ENADEP.COM



### ÉVOLUEZ OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ.

Le matin dans les transports, pendant la pause déjeuner, le soir dans son canapé... avec les formations certifiantes de l'ENADEP il n'y a pas d'heure, ni d'endroit pour parfaire ses connaissances juridiques. Fini les contraintes, on évolue efficacement et à son rythme, tout en bénéficiant d'enseignements présentiels et d'un accompagnement personnalisé tout au long de sa formation.



PRÉSENTIEL



E-LEARNING



ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ



FORMATIONS  
CERTIFIANTES

### COMMISSION DROIT DE L'ART



**Anne-Sophie NARDON,**  
Avocat à la Cour,  
Présidente de la Commission  
Droit de l'Art de l'ACE

La Commission droit de l'Art contribue, par ses travaux, à définir un corpus juridique cohérent. Le droit de l'art est en effet une spécialisation sectorielle qui fait appel à différents domaines juridiques, civil, pénal et administratif. Il est donc nécessaire de recenser dans chacun d'eux les règles applicables au marché de l'art, d'en vérifier la cohérence, puis de les réunir en vue d'élaborer un corpus unique. Le droit du marché de l'art est souvent perçu par les professionnels comme un frein.

L'accumulation des normes juridiques nationales et internationales est d'autant plus fortement ressentie que ce secteur a longtemps fonctionné sur la parole donnée.

Le développement du marché de l'art et l'arrivée de nouveaux acteurs rend toutefois nécessaire la norme juridique, facteur de sécurité des transactions, et donc de compétitivité.

La pratique du droit de l'art pourrait être facilitée par une stabilisation des normes existantes et la présence dans les juridictions de magistrats formés à cette matière.

Les clients souhaiteraient :

- La création d'une plateforme unique et ouverte à tous pour accéder aux bases de données permettant la vérification de la provenance des œuvres,
- L'assouplissement de la fiscalité, notamment en matière de mécénat,
- L'accélération des délais de traitement des demandes de certificats d'exportation auprès des services du Ministère.

### COMMISSION DÉONTOLOGIE



**Thierry WICKERS,**  
Ancien Président du CNB,  
Ancien Bâtonnier et Avocat  
au Barreau de Bordeaux,  
Cabinet Exeme,  
Président de la Commission  
Déontologie de l'ACE

Les règles déontologiques sont des règles ayant force obligatoire, qui s'imposent à l'avocat. Pour certaines d'entre elles (comme le secret professionnel), il s'agit de règles auxquelles la loi confère une valeur particulière, puisque leur violation est même sanctionnée pénalement. Il est indiscutable que la déontologie empêche de recourir à des pratiques qui seraient susceptibles de faciliter le développement économique des cabinets. Pour les avocats, à titre

individuel, ce n'est donc pas un facteur de compétitivité. Cependant, ces restrictions « volontaires », consenties dans l'intérêt des clients, ont une contrepartie : la confiance faite collectivement à la profession et l'existence d'activités réservées. L'équilibre est difficile à trouver entre la nécessaire protection du client et le besoin légitime du professionnel de développer son activité. Il est constamment remis en cause par l'évolution de l'environnement économique et des comportements. La déontologie doit s'adapter au développement des technologies de l'information et à l'apparition de nouvelles manières d'accéder aux services juridiques.

L'avocat n'est pas le seul conseil de l'entreprise et les besoins de l'entreprise ne se limitent pas aux questions juridiques. Les limites apportées, soit aux activités autorisées, soit à la collaboration interprofessionnelle, se traduisent par des surcoûts importants, pour les entreprises ou les particuliers.

## COMMISSION ÉGALITÉ & DIVERSITÉ



**Valérie DUEZ-RUFF,**

Co-Présidente de la Commission  
Égalité et Diversité de l'ACE



**Pierre SERVAN SCHREIBER,**

Co-Présidente de la Commission  
Égalité et Diversité de l'ACE



**Solenne BRUGÈRE,**

Présidente du Forum des Réseaux au  
Féminin

**N**otre commission œuvre pour l'égalité et la diversité dans les cabinets d'avocats. Sa vocation relève donc plus de l'humain que du juridique, mais nous travaillons sur la meilleure façon pour le droit d'accompagner l'évolution des mœurs dans nos cabinets.

Le droit pertinent, ici, est celui de la protection des personnes (inégalité, harcèlement, discrimination etc.). Mais l'égalité et la diversité sont aussi des facteurs de compétitivité indispensables au bon développement des entreprises en général et de nos cabinets en particulier.

Les évolutions que nous souhaitons relèvent, dans un premier temps du moins, plus de l'organisation et de la communication entre et au sein des cabinets, que du domaine de la réglementation même si ne pouvons pas exclure de la durcir en cas de manquement avéré.

Les confrères sont réceptifs aux moyens de respecter, voire de promouvoir la diversité, dès lors que les contraintes liées à notre exercice sont appréhendées (ex: impact économique de la maternité dans les petits cabinets). En outre, le respect de la parité et de la diversité étant un critère de choix des conseils pour certaines entreprises, les cabinets vont trouver leur intérêt dans cette évolution.

Dans une démarche de responsabilité sociétale, la Commission, avec l'Association Moms à la Barre, a lancé une enquête sur la qualité de vie des avocats, afin de déterminer les besoins et actions concrètes pour les aider. Plus de 2000 confrères et consœurs de toute la France y ont déjà répondu. Nous invitons tous les adhérents de l'ACE à participer et à relayer l'enquête!

Lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/DYT8S5T>

Le Forum des Réseaux au Féminin organisé à Marseille le 1<sup>er</sup> juin sur le thème « Femmes : moteur d'innovation », grâce à Madame le Bâtonnier Geneviève Maillet, a rencontré un vif succès. Un grand merci à notre équipe ACE locale, dont Delphine Gallin, Isabelle et Christelle Grenier, Stéphanie Colin pour leur admirable travail. Les vidéos de l'évènement sont disponibles sur la page Facebook du Barreau de Marseille.

## COMMISSION DROIT DE LA FAMILLE



**Céline CADARS-BEAUFOR,**

Avocat associée,  
Bassano Avocats,  
Membre du CNB,  
Présidente de la Commission  
Droit de la Famille de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

#### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Le droit propre à la matière familiale est régi par le code civil (partage de biens indivis, succession, divorce, autorité parentale, liquidation du régime matrimonial, adoptions, contestation de paternité...)

La connaissance approfondie des règles propres à une matière est toujours facteur de compétence, d'efficacité et donc de compétitivité.

#### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

En cette matière, les procédures orales sont fréquentes en première instance (fixation des modalités d'exercice de l'autorité parentale, ordonnance de protection, requête en divorce, ...).

Les procédures orales sont souvent perçues comme rendant difficile l'exercice de notre profession, en ce qu'elles engendrent bien souvent un travail de dernière minute, des pièces nouvelles et des répliques à transmettre jusqu'au dernier moment.

L'absence de mise en état rend la procédure anxiogène tant pour l'avocat que pour le justiciable.

Ne faudrait-il pas rendre systématique la procédure écrite, avec calendrier de procédure et signification via le RPVA ?

#### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

La principale évolution appelée de leurs vœux par nos clients est à l'évidence que le divorce puisse être prononcé dès l'ordonnance de non conciliation en cas de divorce accepté par les deux époux.

En clair, les époux souhaiteraient, dès lors qu'ils sont l'un et l'autre d'accord pour divorcer, pouvoir être divorcé dès la première étape de la procédure et non à l'issue d'une procédure de plusieurs années relatives au règlement des effets de leur divorce.

Car aujourd'hui, si vous êtes d'accord avec votre conjoint pour divorcer, mais que vous ne parvenez pas amiablement à régler les effets, votre divorce ne sera prononcé en moyenne que dans 3 à 5 ans...

Il existe une vraie incompréhension du justiciable sur ce point-là.

*La solution proposée par l'ACE :*

*Lorsque les époux décident de signer un procès-verbal d'acceptation de la rupture de leur mariage - ainsi qu'ils en ont actuellement la possibilité assistés de leurs avocats devant le juge aux affaires familiales lors de l'audience dite de tentative de conciliation (article 233 du code civil), ce procès-verbal d'acceptation puisse permettre la transcription de leur divorce sur leur actes d'état civil.*

*La procédure se poursuivrait alors exclusivement sur le règlement des effets du divorce.*

SOLUTION **PRÉVOYANCE** KERALIS

BÉNÉFICIEZ DE VOS GARANTIES  
**DÈS 30 JOURS**

**PLUS DE GARANTIES  
C'EST L'ASSURANCE DE  
PRESTATIONS AUGMENTÉES  
ET DE REMBOURSEMENTS  
PLUS RAPIDES.**

Concrètement la **prise en charge du salaire** est plus importante, la **rente d'invalidité** est majorée jusqu'à 100 % du net, le **capital décès** est augmenté voire doublé et le **délai de carence** est réduit à 30 jours au lieu de 90. Et en plus, nous mettons à disposition un nouveau **service d'assistance**, gratuitement.

Sans augmentation de nos cotisations, notre **SOLUTION PRÉVOYANCE** assure vos collaborateurs contre tous les aléas de la vie.



**KERIALIS**

Prévoyance, Santé & Retraite

## COMMISSION DROIT PÉNAL



**Vincent NIORÉ,**

Avocat au Barreau de Paris,  
Membre du Conseil National des Barreaux,  
Co-Président de la Commission  
Droit Pénal de l'ACE



**Sévag TOROSSIAN,**

Avocat au Barreau de Paris,  
Co-Président de la Commission  
Droit Pénal de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le droit pénal est un droit transversal. Il impacte tous les droits, toutes les matières. Du droit des affaires au droit de la famille, des droits réels aux droits personnels, le volet pénal apparaît tôt ou tard, dès lors qu'une infraction assez importante pour créer un trouble à l'ordre public a été commise.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Il est un obstacle par nature mais peut contribuer à la compétitivité dès lors que le concept d'audit pénal est accueilli au sein de l'entreprise aussi naturellement que les autres formes d'audit traditionnelles. Cela étant, l'arme pénale est également instrumentalisée dans le monde des affaires comme stratégie de développement. C'est pratiquement une arme de guerre.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

En matière pénale, toutes les évolutions souhaitées par les pénalistes, de manière récurrente, répétée, inlassablement, sont fondées sur la garantie des libertés publiques. Or, la logique économique ne fait pas toujours bon ménage avec les libertés publiques, inutiles freins pour certains.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Il est assez bizarre d'évoquer le concept de « compétition » pour les clients en matière pénale. Sans doute la Soft Law, l'auto contrôle de l'entreprise y compris en matière de corruption et de blanchiment est la tendance venue des Etats-Unis qui devrait se développer en France, responsabiliser les acteurs privés et pourquoi pas décharger les acteurs publics.

Enfin, la commission droit pénal a bien un mot à dire sur l'actualité qui colle dans le droit commun l'arsenal de l'Etat d'urgence...

## COMMISSION DOUANE, TRANSPORT & LOGISTIQUE



**Evguenia DEREVIANKINE,**

Avocat au Barreau de Paris,  
Associée, Cabinet UGGC Avocats,  
Présidente de la Commission Douane,  
Transports et Logistique

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le transport et la logistique sont au Cœur du commerce des marchandises. Aucun contrat de vente ne peut être exécuté

sans que son objet ne soit déplacé. La douane emboîte le pas lorsque le mouvement implique la traversée d'une frontière. Très complémentaire du droit des obligations, le droit des transports et de la logistique obéit pourtant à des règles propres très particulières: prescriptions courtes, création des liens contractuels à l'insu des parties (du destinataire, plus particulièrement), action directe en paiement, etc. Le droit douanier est encore plus spécifique: ingénieux mélange du droit fiscal et du droit pénal, il permet de récupérer les dettes de droits de douane et assimilés avec des moyens dignes d'une investigation criminelle ! La commission «transport, douane & logistique» a pour objet d'éclairer les praticiens du commerce des marchandises sur le contenu de ses règles particulières et leurs impacts sur le droit commercial général.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Le droit douanier et le droit des transports et de la logistique viennent en « support » du droit de commerce général. Leur spécialité les rend indispensables, créant un fort marché « support » auprès des confrères pratiquant le droit commercial général.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Dictées par des considérations économiques, les règles du droit douanier et du droit des transports et de la logistique évoluent au fil de l'évolution économique de la société. Les conditions de leur pratique suivent la même lignée.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

La dépenalisation du droit économique en général et du droit douanier et des transports en particulier, tel est le souhait de mes clients. L'inflation législative est forte et il est faux de penser que toutes les règles peuvent être comprises et suivies. Les sanctions sont certes indispensables, mais elles doivent être strictement proportionnées aux enjeux et limitées dans le temps. Si la crainte de la sanction est trop forte, aucun risque économique ne peut être pris freinant l'innovation et entraînant la stagnation.

**Les mutations économiques et sociales ont modifié l'exercice de la profession d'avocat, créant de nouveaux défis personnels ou professionnels.**

VB Consult est spécialisé dans l'accompagnement des avocats dans le développement de leur activité, par l'apport d'outils et de techniques issus des entreprises et adaptées aux spécificités du métier d'avocat.

Pratiques et interactives, nos missions sont totalement adaptées aux problématiques des avocats.

Elles sont réalisées par des coach-consultants professionnels, spécialistes des cabinets d'avocats, dans les domaines suivants :

- formation individuelle
- formation collective
- coaching

**BIARRITZ  
PARIS  
MARSEILLE**

**VB**  
consult

Le partenaire des avocats en management de cabinet

- Réflexion stratégique
- Management d'équipe
- Développement du portefeuille client
- Gestion du temps
- Optimisation de la productivité
- Accompagnement à l'installation

**vous accompagne** dans le développement de votre activité par l'apport d'outils et techniques issus des entreprises et adaptés aux spécificités de l'avocat

*Choisissez un professionnel certifié et spécialiste de votre métier*

**Contact**  
www.vbconsult.com  
01 46 24 63 99

## COMMISSION DROIT DU SPORT



**Thierry CHIRON,**  
Avocat Associé,  
Légi Conseils Bourgogne,  
Co-Président de la Commission  
Droit du Sport de l'ACE,  
Président ACE Dijon



**Joëlle MONLOUIS,**  
Avocat,  
Co-Présidente de la Commission  
Droit du Sport de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le droit du sport est à la croisée des chemins, comme le sont souvent les matières perçues comme spécifiques, tout en s'appuyant particulièrement sur le droit commun des contrats pour une bonne partie. S'il existe un bloc de règles spéciales qui sont effectivement propres au droit du sport et codifiées dans un code du sport (fédérations, sociétés sportives, agents sportifs, dopage, etc), un certain nombre de règles de droit commun régissent aussi l'activité sportive. Il peut donc y avoir une interprétation du droit commun fortement influencée par l'activité sportive.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Ce droit est vu comme un facteur de compétitivité en ce qu'il protège de plus en plus les sportifs mais également parce qu'il appréhende de plus en plus l'environnement économique dans lequel il se situe. A la suite de la grande conférence sur le sport professionnel, la loi du 1<sup>er</sup> mars 2017 qui fut promulguée et  **vise notamment à préserver l'éthique du sport, a aussi pour clairement pour objet de renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs.**

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Une homogénéisation du droit ainsi qu'une meilleure prise en compte du statut d'avocat mandataire sportif. Alors que le CNB a fait un guide pour l'avocat mandataire en transaction immobilière, l'avocat mandataire de sportif paraît avoir été oublié...

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Un droit qui serait plus permissif, voir avant-gardiste. Mais aussi un droit plus clair, plus intelligible. Les deux dernières lois importantes en matière de droit du sport, celle du 27 novembre 2015 (qui fait suite au rapport Karaquillo) sur la protection des sportifs de haut niveau et professionnels et visant à sécuriser leur statut juridique et social et celle du 1<sup>er</sup> mars 2017 citée ci-dessus, dont la pertinence des objectifs poursuivis n'est pas contestable, recèlent malheureusement des difficultés d'application source d'insécurité juridique, voire fiscale qui pourraient les voir échouer dans l'atteinte des objectifs poursuivis.

Comme tout citoyen, le monde sportif attend un droit de qualité.

## COMMISSION INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE



**Nicolas LERÈGLE,**  
Avocat associé,  
Anslaw Avocats,  
Président de la Commission  
Intelligence Économique de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

L'intelligence économique revêt différents aspects juridiques car elle ne constitue pas en soi une discipline juridique homogène. Elle propose en effet une approche transversale qui a tendance à concerner tous les domaines ou presque d'une entreprise. La propriété intellectuelle, la préservation des sites, le secret des affaires, le choix de sous-traitants ou de prestataires, la recherche d'informations, les relations avec les services spécialisés dans la préservation des intérêts économiques du pays sont autant de sujets sur lesquels se penche l'Intelligence Economique. Elle le fait au travers de ses caractéristiques propres que sont les démarches de veille, de sécurité économique ou d'influence pour ne citer que les plus communes. Chacune de ces actions interagit avec plusieurs domaines de droit.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Pris individuellement les droits qui composent une démarche d'Intelligence Economique ne sont ni un obstacle ni un levier de développement ou de compétitivité. Ils constituent plus sûrement une démarche réfléchie visant à préserver les intérêts économiques vitaux d'une entreprise. Il apparait souvent que cette démarche est vécue comme anxiogène par des entreprises qui n'y voient pas toujours leurs intérêts mais un ajout alourdissant des processus décisionnels internes. On peut cependant penser que les débats en cours en vue de la transposition dans notre droit de la directive européenne sur le secret des affaires amèneront une modification de cette vision.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Clairement la transposition de la directive européenne 2016/943 du 8.06.2016 sera un élément déterminant, le droit communautaire faisant ce que les législateurs français n'ont pas été à même de faire au cours des 20 dernières années. Les travaux en vue de cette transposition sont en cours mais ils devraient permettre de doter les entreprises française et donc ceux qui les conseillent d'un arsenal juridique précis. Celui-ci aura des implications dans de nombreux domaines de l'entreprise. La recherche, les relations sociales pour ne citer qu'eux seront directement concernées par un texte qui ne se veut pas qu'un simple énoncé de mesures mais aussi un *vade mecum* pratique à destination des entreprises. Dans le contexte actuel de concurrence commerciale pas toujours loyale et face à l'agressivité de certains pays cela ne sera pas de trop.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Dans le domaine de l'Intelligence Economique le souhait essentiel est de disposer de pratiques claires qui ne seront pas, pour les entreprises qui les adopteront, sources de contentieux. De la préservation de secrets industriels en passant par la lutte contre le radicalisme religieux les ..... ?

MANQUE FIN D'ARTICLE

## COMMISSION DROIT PUBLIC



**Sophie LAPISARDI,**

Avocat spécialiste en droit public,  
BL Avocats,  
Co-Présidente de la Commission  
Droit Public de l'ACE



**Thierry DAL FARRA,**

Avocat associé,  
UGGC & Avocats,  
Co-Président de la Commission  
Droit Public de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le propre de l'ACE devant être d'abord de défendre une vision entrepreneuriale du droit, tournée vers l'intégration de l'avocat dans la vie économique, avec sa spécificité déontologique bien entendu, la commission de droit public s'attache à défendre les conditions d'accès de l'avocat, publiciste ou privatiste, au marché des collectivités publiques, alors que celles-ci sont contraintes à l'organisation de procédures de mise en concurrence parfois dévastatrices pour l'exercice de la profession d'avocat.

En outre, le droit public régissant à la fois la conclusion des contrats des administrations et l'édiction de la réglementation, cette matière structure l'adoption des normes, contractuelles et unilatérales, qui s'appliqueront à la fois aux cocontractants mais aussi aux opérateurs économiques, usagers, contribuables, assujettis et administrés. La commission de droit public s'attache donc à éclairer les modalités d'adoption et le cas échéant de contestation de ces normes, toutes matières du droit confondues.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Pour la raison qui vient d'être indiquée, le droit public économique n'est pas une matière retranchée, elle structure très souvent les débats sur la réglementation. Il constitue donc un facteur de compétitivité des acteurs s'il est utilisé de façon proactive.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

En droit public, se posent d'une part la question de la mise en concurrence, qui conduit aujourd'hui à un dumping mortifère de l'honoraire, d'autre part celle de la participation de l'avocat à des groupements, comme cotraitant ou sous-traitant, pour répondre de façon coordonnée aux besoins des collectivités publiques.

Sur le premier point, les actions de l'ordre n'ont servi à rien puisque d'une part la directive 2014/24 UE a été sur-transposée, d'autre part les collectivités publiques continueront de toute façon à organiser des mises en concurrence sur une base volontaire, de sorte qu'il faut réfléchir à d'autres actions, pour lutter contre le dumping et structurer l'achat public de prestations juridiques. Il est ainsi primordial d'informer les acheteurs sur nos règles déontologiques, qu'ils ignorent très souvent.

Sur le deuxième point, plutôt que de rejeter en bloc les groupements permettant l'exécution en commun d'un marché n'ayant pas une dimension exclusivement juridique, mieux vaudrait adapter la déontologie à ces nouvelles formes d'activité de l'avocat. Sinon, des officines de conseil juridique prendront la place dévolue normalement à l'avocat. A cet égard, il faut toutefois reconnaître que la multiplicité des instances de représentation de la profession n'a pas été une aide jusqu'à maintenant.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ? »

Le privilège de juridiction dont bénéficient les collectivités publiques s'accompagnent de pratiques juridictionnelles peu acceptables, qui visent, surtout en matière économique, à protéger les intérêts des administrations. Qu'il s'agisse de la procédure ou du fond, les collectivités publiques ont un juge dédié qui leur est a priori favorable. Dans d'autres Etats d'Europe, les droits subjectifs sont remis à la juridiction de droit commun, même ceux des administrations.

Par ailleurs, dans le cadre des procédures de mise en concurrence (marchés publics, concessions et désormais conventions d'occupation du domaine public) nos clients sont régulièrement confrontés à des difficultés liées à l'absence de formation des acheteurs publics. L'achat public au sens large est bien souvent perçu par ces derniers comme un acte juridique alors qu'il est avant tout un acte économique.

Le droit, souvent considéré comme une contrainte, doit au contraire être un outil au service de la compétitivité des entreprises et de l'achat public.

## COMMISSION AVOCATS SENIORS



**Anne CHARVÉRIAT,**

Présidente de la Commission des Avocats Seniors de l'ACE

Le domaine de notre commission est à l'évidence à la marge des préoccupations des autres commissions. Pour la plupart d'entre nous, nous n'avons plus de clients à conseiller ; et nous savons que nous ne représentons pas l'avenir de la profession.

Mais, porteurs de décennies d'exercice professionnel et syndical, notre expérience est encore mise à contribution pour un certain nombre de projets. Quelques exemples.

**1. Quelles propositions pour un « mieux réglementer » (moins réglementer) prenant en compte la nécessaire sécurité juridique de ceux auxquels les textes nouveaux auront vocation à s'appliquer ? Comment éviter l'adoption de textes contradictoires ou à l'interprétation incertaine ?**

**2. Comment concilier la gestion des retraites des plus anciens avec la protection sociale qui doit bénéficier aux plus jeunes ?**

**3. Quel avenir pour les régimes spéciaux, en particulier pour la CNBF ?**

**4. Comment tenter de gérer la perte d'autonomie – problème qui ne concerne pas que les plus âgés et peut frapper à toute époque de l'existence - et la mise à l'écart qui fréquemment**

## La transformation de la profession d'avocat est-elle une opportunité ?



Propos recueillis auprès de

**Jean-Philippe Mateus,**

Directeur Artistique  
Fondateur de l'Agence de communication déontologique imagraph  
jpmateus@imagraph.fr

*La profession d'avocat a été confrontée à une véritable transformation pour ne pas dire, disruption !*

*Une transformation numérique, d'une part, avec l'émergence de nouveaux acteurs du droit, rayonnant sur l'écosystème Internet et avec une promesse d'accès au droit facilité et à moindre coût.*

*Une transformation des lois, d'autre part, avec la possibilité désormais de communiquer, d'avoir une véritable stratégie marketing en vue de promouvoir votre image et votre savoir-faire.*

*Pourtant, force est de constater que tout le monde n'a pas pris le virage à la corde ! Comment expliquer que seulement 35% des cabinets d'avocats ont un site Internet fonctionnel alors qu'en même temps 76% des internautes recherchant un avocat consultent au moins trois sites Internet de cabinet ?*

“ Je crois en des avocats forts, communiquant, osant affronter la concurrence des plateformes du droit (appelées parfois «ubers du droit») et osant valoriser ce formidable label qualité «avocat». ”

*L'agence de communication déontologique imagraph, je l'ai créée pour vous accompagner, vous conseiller et vous faire réussir là où d'autres pensent que vous échouerez !*

*Alors, OUI ! Cette transformation est une véritable opportunité mais à condition d'oser.*

*Oser remettre son business model en question, oser innover, oser communiquer, oser prendre (ou reprendre) place dans l'écosystème Internet, et offrir aux consommateurs de droit une nouvelle offre et une expérience à forte valeur ajoutée.*



**IMAGRAPH**  
L'Agence de communication des Avocats

tél :  
09.54.54.79.00

## COMMISSION DROIT PATRIMONIAL



**Jean-François DESBUQUOIS,**  
Avocat associé,  
Directeur-Adjoint du Département  
Droit du Patrimoine,  
FIDAL,  
Président de la Commission  
Droit du Patrimoine

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le « droit » du patrimoine n'est pas un droit spécial mais plutôt un type de démarche qui consiste à utiliser les autres branches du droit (droit civil des successions, régimes matrimoniaux, droit des sociétés) et de la fiscalité, dans le cadre d'un schéma structuré qui vise à réaliser les objectifs spécifiques du client.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Sans objet compte tenu de la réponse qui précède.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Un certain nombre de dispositifs adoptés récemment (tel que le mandat à effet posthume) sont insuffisamment clairs et peu efficaces, il faudrait les clarifier. Au plan fiscal la notion de holding animatrice est toujours problématique faute de définition globale ce qui génère de nombreux contentieux.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Suppression de l'ISF. Abaissement du barème des droits de succession. Suppression de l'interdiction de la fiducie-libéralité.

## COMMISSIONS STRUCTURES D'EXERCICE, INTERPROFESSIONNALITÉ, MULTIPROFESSIONNALITÉ



**Audrey CHEMOULI,**  
Présidente de la Commission  
Structures d'exercice,  
interprofessionnalité, multiprofessionnalité

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

La commission structures d'exercice a pour objet d'aider les confrères à décrypter les règles de droit s'appliquant à l'exercice de la profession d'avocat. Ces dernières sont une combinaison entre le droit des sociétés et celles régissant plus particulièrement notre profession tel que le RIN.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

A mon sens les règles particulières s'appliquant à la profession d'avocat sont perçues par les confrères comme une source de blocage plutôt que comme une aide au développement de notre profession. Notamment s'agissant des conséquences pratiques de la fin de l'unicité d'exercice en ce qu'elles reviendront à demander à des confrères déjà inscrits dans un barreau de se voir autoriser l'exercice dans un autre barreau.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

La possibilité de transformer les SPFPL en société de droit commun sans subir les conséquences notamment fiscales de la cessation d'entreprise. La possibilité contrôlée de voir des acteurs de la société civile et notamment des investisseurs d'investir dans les cabinets d'avocats.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

La simplification des démarches auprès des ordres.

## COMMISSION DROIT DES SOCIÉTÉS



**Gilles CAMPHORT,**

Avocat associé,  
Oratio avocats,  
Co-Président de la Commission  
Droit des Sociétés de l'ACE



**Grégory MOUY,**

Avocat à la Cour,  
Docteur en Droit privé  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
Co-Président de la Commission  
Droit des Sociétés de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le droit des sociétés se trouve au cœur de l'organisation et du fonctionnement de toutes entreprises. Le domaine d'intervention de la Commission de droit des sociétés de l'ACE occupe donc une place centrale par rapport au droit en général, de par ses nombreux dispositifs et ses implications multiples au sein de l'entreprise. Ce domaine d'intervention ne saurait en toutes hypothèses s'identifier au seul droit des sociétés car de nombreuses disciplines sont connexes et y sont imbriquées, en particulier le droit des contrats mais aussi le droit fiscal et social.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Aujourd'hui, compte tenu de la multiplication des nouveaux dispositifs, sans cesse modifiés (voir par exemple les modifications apportées par la Loi Macron du 6 août 2015 et, dernièrement, par la loi SAPIN 2 du 9 décembre 2016), le droit des sociétés est souvent perçu comme étant une matière instable et trop complexe, ce qui est un frein à la compétitivité des entreprises (n'en déplaise aux mots souvent utilisés par le législateur, telle la prétendue la « simplification » du droit des sociétés). Le droit des sociétés doit évidemment s'adapter aux nouveaux besoins exprimés par la pratique, mais les réformes d'ensemble, cohérentes et réfléchies, et non « par à-coups » donnent de bien meilleurs résultats.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Permettre à une SARL d'avoir comme gérant une personne morale à l'instar de la SAS serait une bonne chose. Cette impossibilité pose des difficultés dans la restructuration des groupes ou pour pallier aux difficultés nées de la jurisprudence sur les prestations de direction où il peut paraître judiciaire de nommer la holding présidente de la fille et non de facturer des prestations. Nous ne pouvons pas le faire lorsque la société d'exploitation est une SARL.

Nous rencontrons le même problème pour les structurations immobilières avec les SCI dont nous souhaiterions que les foncières puissent porter les mandats de gérant de la SCI propriétaire de l'immeuble.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

La nécessité pour une SAS d'avoir un CAC lorsqu'elle est contrôlée par une société, mesure couteuse, mériterait d'être réexaminée.

Dans un autre domaine, c'est le statut du dirigeant qui pourrait être refondu. Par exemple, ce statut est celui du régime général lorsque la société est une SASU et celui des TNS lorsqu'il s'agit d'une EURL. Quelle logique à cela ? Pourquoi ne pas laisser le dirigeant choisir ?

Enfin pourquoi ne pas permettre aux sociétés civiles d'être à associé unique ?

## COMMISSION DROIT FISCAL



**Eva AUBRY,**

Co-Présidente de la Commission  
Droit Fiscal de l'ACE



**Jacques TAQUET,**

Avocat – Partner,  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,  
Barreau des Hauts-de-Seine,  
PwC société d'avocats,  
Membre du réseau international PwC,  
Co-Président de la Commission  
Droit Fiscal de l'ACE



**Gwenaël GAUTHIER,**

Vice-Présidente de la Commission  
Droit Fiscal de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

La commission fiscale se donne pour mission d'amener les confrères à partager leurs expériences concrètes, tout en se saisissant de sujets d'actualité ou particulièrement techniques. La commission fiscale entretient en outre un rapport étroit avec tous les autres domaines du droit. En effet, si le droit est partout, la fiscalité peut se cacher dans toutes les formes de droit.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Le droit fiscal est majoritairement perçu comme un obstacle au développement, de par sa complexité, et également du fait du risque permanent de remise en cause d'une analyse fiscale par le biais d'une rectification de l'Administration. Cela dit, les mesures d'incitation ou des décisions judiciaires favorables peuvent parfois créer un « effet d'aubaine » et aider à la compétitivité (demandes de remboursement).

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Plus qu'une évolution juridique, il serait souhaitable que la défiance vis-à-vis des avocats fiscalistes soit ramenée à de justes proportions, dans l'esprit du public, comme dans l'esprit du législateur.

Une évolution strictement juridique et demandée de longue date concerne l'arrêt de la pratique de « petite rétroactivité » fiscale, qui permet au législateur d'imposer l'entrée en vigueur d'une mesure à l'année en cours ou les mois qui viennent de s'écouler.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Les clients sont lassés d'être confrontés à une complexité trop grande, y compris des mesures d'aide, et appellent à une simplification notamment des obligations déclaratives.

Par ailleurs, cette complexité est intensifiée par la rapidité avec laquelle l'environnement fiscal évolue, ce qui donne un sentiment (parfois fondé, ie régime des plus-values sur valeurs mobilières des particuliers) de changement permanent.



## SIMPLIFIEZ VOS FORMALITÉS



### SIMPLE

Choisissez un modèle et rédigez votre annonce 24h/24



### SÛR

Nous relisons vos textes et validons leur contenu



### RAPIDE

Vous recevez votre attestation dans l'heure

### LES PETITES-AFFICHES

-  Assistance téléphonique gratuite
-  Parution quotidienne assurée, du lundi au vendredi (dépt. 75, 92, 93, 94)
-  Vos annonces B.A.L.O. et B.O.D.A.C.C.

Contactez nous au **01 42 61 56 14**

## COMMISSION TECHNOLOGIES AVANCÉES



**Clarisse BERREBI,**  
Avocate associée,  
Présidente de la Commission  
Technologies avancées de l'ACE



**Éléonore ZAHLEN,**  
Avocate au Barreau de Paris

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

La Commission Technologies avancées s'intéresse tant au fond du droit qu'à la façon dont les nouvelles technologies impactent le métier d'avocat. Sur le premier point, l'actualité juridique est riche, notamment avec le règlement européen sur la protection des données personnelles qui entrera en application en mai 2018. Sur le second point, la Commission, avec la Commission droit public, s'intéresse également aux nouvelles façon d'appréhender le droit, notamment à travers le legal design et la visualisation juridique.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

Il est perçu le plus souvent par nos clients entrepreneurs comme une contrainte dans le développement de leur projet, compte tenu des nombreuses obligations et procédures à mettre en œuvre (par exemple les informations en matière fiscale à fournir par les plateformes de mise en relation). Notre travail est alors de transformer ces contraintes en atouts, en montrant à notre client comment en faire un avantage concurrentiel. Par exemple à travers une politique de traitement des données personnelles exemplaire, de nature à rassurer ses utilisateurs et dont il pourra se prévaloir auprès de ces derniers.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Ralentir le rythme des réformes pour nous permettre de les absorber, mais surtout les cibler davantage. En effet, dans notre écosystème, il est impératif que les réformes soient adaptées dans le sens de l'entrepreneuriat et de la nouvelle économie. Il faut adopter une approche à la fois plus souple et plus proche des besoins des startups, qui construisent l'économie de demain (cf les propositions ci-dessous au point 4).

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

On retrouve très souvent, et dans différents domaines (par exemple : la blockchain), le souhait que soit créé un droit à l'expérimentation pour les startups, afin de leur permettre de tester des produits ou des services en dehors des contraintes légales et de voir comment le marché y répond.

Il serait de même particulièrement utile de créer une fiscalité et des outils juridiques spécifiques pour les entreprises numériques, que ce soit au niveau du financement des structures (public ou privé) ou de l'exploitation de leur activité.

## COMMISSION DROIT ÉCONOMIQUE ET DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



**Cédric BERTO,**  
Avocat Associé,  
KBRC & Associés,  
Président de la Commission  
Droit Économique et  
Propriété intellectuelle de l'ACE

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Le droit économique, dans toutes ses composantes, tout comme le droit de la propriété intellectuelle, entretiennent avec le droit général des rapports complexes, combinant à la fois autonomie et complémentarité.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

De nombreuses décisions de justice récentes, concernant aussi bien le droit substantiel que le droit procédural, illustrent cette complexité, parfois sans fil conducteur clair.

L'actualité en matière d'évolution de la propriété intellectuelle est intense, notamment l'indépendance du tiers acheteur lors des constats d'achats, l'articulation des règles procédurales spéciales en matière de saisie-contrefaçon (et de ses suites) avec les principes généraux de la procédure civile, l'adaptation de la propriété intellectuelle aux technologies avancées et aux nouveaux modes de communication et de consommation. Or cette complexité et les aléas quant à l'application des règles ne peuvent, par définition, être perçus comme un facteur de compétitivité ni de confiance, nécessaires à tout développement.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

Comme pour tous les processus complexes et « ultraspécialisés », l'évolution vers l'interopérabilité des règles et des spécialités, ainsi que le nécessaire dialogue entre les différents acteurs du droit et de l'entreprise, sont de véritables enjeux de bon fonctionnement, de simplification et de performance du système juridique, autant pour les avocats que pour leurs clients.

## COMMISSION BANQUE & ASSURANCE



**Bénédicte BURY,**  
AMCNB,  
Présidente de la Commission  
Banque & Assurance de l'ACE



**Charlotte ROGER,**  
PHPG Avocats

### Quel rapport entretient le domaine de votre commission avec le droit en général et son droit en particulier ?

Les relations entre banques et clients, assureurs et assurés, leurs obligations respectives ainsi que celles des intermédiaires, le mécanisme de la réassurance etc... sont régis par des droits spéciaux, droit bancaire, droit de la consommation, droit des assurances, codifié, mais par ailleurs source d'une jurisprudence nourrie.

La dimension contractuelle de la relation bancaire, et de l'assurance, parfois obligatoire, leur enracinement tant dans l'activité économique (secteurs industriels) que quotidienne (paiements, financements, santé, logement etc...), en font des secteurs majeurs de l'économie, aux enjeux variés.

Le droit a donc fort logiquement encadré ce secteur, surtout ces dernières années dans une logique de gestion des risques

La commission a pour objectif de suivre les évolutions législatives et jurisprudentielles et d'accompagner dans leurs réflexions les entreprises et juristes intervenant dans ce secteur.

### Ce droit propre est-il perçu comme un obstacle au développement ou un facteur de compétitivité ?

L'encadrement de ces secteurs de la banque et de l'assurance ne constitue pas, en soit, un obstacle au développement économique de ces secteurs mais alourdit les opérations et génère un coût nécessaire à la gestion des risques. Cependant ils renchérissent le service dans un marché où s'invitent de nouveaux entrants. Le législateur a-t-il toujours mesuré l'impact de ces réglementations terriblement lourdes qui finalement se retournent contre qu'il souhaitait protéger ?

Par ailleurs, le droit de l'assurance rend certaines assurances obligatoires. De ce fait, il constitue en partie un facteur de développement de cette activité.

### Quelles évolutions juridiques souhaiteriez-vous voir prises pour faciliter votre pratique ?

Comme tout droit, ces droits sont naturellement perfectibles. Il serait notamment souhaitable que les acteurs majeurs intervenant dans ce secteur soient davantage consultés et associés en amont des réformes législatives.

La simplification de ces règles faciliterait en outre sa pratique, en particulier par une cohérence accrue et une harmonisation des règles lorsque les situations comparables le justifient.

### Quelles évolutions du droit sont appelées de leurs vœux par vos clients pour être plus compétitifs ?

L'approche est différente selon que l'on est assureur ou banquier ou consommateur. Pour les consommateurs, entreprises ou dirigeants, l'objectif est de fluidifier l'accès aux produits et services, dans un marché concurrentiel, avec une liberté de changement et une personnalisation des prestations, de préférence dans une relation durable.

L'évolution de la jurisprudence a toujours été protectrice des intérêts des consommateurs de produits et services bancaires ou du secteur de l'assurance, dans une logique de rééquilibrage des forces. Les règles visent transparence et information vers plus de conseil adapté.

La jurisprudence a par ailleurs tendance à outrepasser son rôle d'interprétation des textes pour créer le droit. C'est parfois une source d'insécurité juridique qui pèse autant sur le banquier et l'assureur que sur les usagers, renforcé par l'effet rétroactif des décisions rendues.

Une simplification des textes, conduisant à une interprétation plus limitée, serait un facteur de sécurité juridique favorable à la compétitivité et dans l'intérêt de tous.

## SYNTHÈSE DES COMMISSIONS



**Emmanuel RASKIN,**

Avocat au Barreau de Paris,  
Associé, Cabinet SEFJ,  
Coordinateur et responsable des  
commissions nationales

L'entreprise (individuelle ou à forme sociale) est un moteur, sans elle, il n'y a pas d'activité, et s'il n'y a pas d'activité, il n'y a pas d'économie. L'économie trouve en partie sa source dans la compétitivité.

Son énergie ?

Le droit car il est le vecteur des différentes dimensions de l'entreprise.

**A la verticale** répondent les matières qui permettent de conseiller, d'assister, de représenter chacune des personnes composant l'entité entrepreneuriale : l'individu, le justiciable. Si l'individu et ce qui l'entoure ne sont pas suivis, l'entreprise ne peut fonctionner : problème familiaux, financiers, croissance des infractions pénales avec la floraison des textes spéciaux, conditions de travail, égalité homme-femme, l'éthique etc.

**A l'horizontale**, toutes les matières du droit substantiel en rapport avec l'activité de l'entreprise sont concernées : du droit général au droit le plus spécial, sans oublier évidemment le droit processuel, qui encadre l'exercice du droit substantiel, ni celui des modes de résolution non judiciaire des différends, dont on connaît l'intérêt et l'essor.

Les deux se rejoignent.

L'ACE vous a ainsi témoigné, au travers de ses commissions et des réponses apportées, une diversité évidente de matières mais un régulateur commun : le droit au service de la compétitivité, de l'économie, dans le respect de nos principes fondamentaux qui préservent les droits de l'humain car sans humanité il n'y a rien.

Ce sont donc les moteurs d'une société ouverte, compétitive et humaine.

Nos commissions se réunissent régulièrement, organisent des formations et colloques, publient des travaux, permettent ainsi de nourrir l'action de l'ACE auprès des pouvoirs publics et font en sorte que notre syndicat maintienne une compétence et une crédibilité reconnues sur la scène du droit.

L'actualité est foisonnante : les praticiens et acteurs économiques, individus ou sociétés, quelle que soit leur taille, doivent faire face à toutes sortes d'évolutions, lesquelles doivent être suivies d'une traduction juridique appropriée.

25 ans d'action...

L'ACE se battra pour garantir, où qu'elle soit, ces fondamentaux.

# Travaux des Commissions



## COMMISSION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

### Forum de Marseille : femmes moteur d'innovation

Le 10<sup>e</sup> Forum des Réseaux Féminins organisé à Marseille le 1<sup>er</sup> juin sur le thème « Femmes : moteur d'innovation », en partenariat avec l'AFJE et le MEDEF et en présence de nombreux réseaux, a rencontré un grand succès.

Sous l'impulsion de Madame le Bâtonnier Geneviève Maillat, plusieurs femmes d'exception sont venues partager leur parcours et leur engagement dans des univers variés (magistrate, avocates, politiques, dirigeante d'entreprise, productrice...). Une table ronde a également été consacrée à la place des femmes dans les entreprises et cabinets et aux actions du CNB pour promouvoir la diversité. Des ateliers de méditation et de sophrologie ont clôturé cette riche journée, organisée par l'équipe ACE marseillaise, dont Delphine Gallin, Isabelle et Christelle Grenier et Stéphanie Colin.

Les vidéos de l'évènement sont disponibles sur la page Facebook du Barreau de Marseille et les liens vers les articles parus dans la presse sur le site de l'ACE. »



**Solenne BRUGÈRE,**  
Présidente du Forum des Réseaux au Féminin

### Article 1

## Des femmes de loi montrent l'exemple aux hommes

Elles ont accédé à des postes de pouvoir. Parcours et témoignages

**C**omment une femme réussit-elle une carrière? Elles ont été pionnières, dans le droit ou la direction d'entreprise. Elles n'y croyaient pas vraiment au départ, confient-elles, et pourtant elles sont là. Elles sont venues faire partager leurs expériences à la Maison de l'avocat, jeudi, devant un parterre de robes noires.

Dominique de la Garanderie en tête, ex-bâtonnier de Paris, première femme élue à ce poste à Paris en 1997, vingt ans avant Geneviève Maillat, premier bâtonnier femme de Marseille, mais bien après la première femme bâtonnier de France: c'était au barreau de Poitiers (Vienne) dès 1936. Une "fille" au départ que de se présenter au barreau, raconte-t-elle. Elle évoque "un certain déterminisme" contre lequel il a fallu se battre. Lutter contre les préjugés sexistes, "intégrer la dé-faite", "profiter des réseaux". Et puis, un demi-aveu, sans sesseme: "Ce sont des hommes qui sont venus me chercher."

M<sup>e</sup> Maillat décrit "une chaîne d'exception" et dit, non sans causticité, "merci à tous les représentants du sexe faible, qui sont des monstres". Monstres d'imagination et de création. M<sup>e</sup> Delphine Gallin, vice-présidente nationale des Avocats conseils d'entreprise (Ace), joue les modératrices.

Lacienne Erstein, présidente de la cour administrative d'appel de Marseille, raconte comment elle a créé le tribunal administratif de Montreuil, en Seine-Saint-Denis. Un défi qui ne relevait pas tout à fait "de la conquête de l'Ouest", mais presque.

Nora Preziosi, adjointe (LR) au maire de Marseille, elle qui vient des quartiers Nord en général et de la cité Font-Vert (14<sup>e</sup>) en particulier, décrit "une société où le plafond de verre est rarement franchi par les femmes".

"Et bien, non, nous devons nous imposer, nous faire respecter par nos pairs", martèle l'éluë, qui défend depuis 2007 les droits des femmes.

**"Vous devriez aller garer la voiture!"**

Marie-Christine Ogby, ingénieur, présidente d'une société versée dans la simulation numérique, présidente Monde du réseau FCE (Femmes chefs d'entreprise), raconte non sans humour la prise pour une secrétaire, lui répétant: "Vous devriez aller garer la voiture!", avant de comprendre et de disparaître dans un trau de souris. Elle dépeint un univers économique plutôt macho, sinon misogone, dans lequel "les hommes nous disent que vous prenez leur place" et puis, somme toute, comment elle y chemine.

Sabrina Roubache, coproductrice de la série Marseille de Netflix, "100 millions d'abonnés", précise-t-elle, explique qu'"il n'est pas plus difficile d'être une femme dans le monde de la production à Marseille qu'à Paris. C'est plutôt le monde de la finance qui pose problème." Et rend hommage aux juristes: "C'est le droit qui m'a permis de créer." Le droit qui met en forme, qui pose un cadre, qui protège et qui fabrique des pionnières.

**Des femmes ayant réussi à percer dans les moindres milieux judiciaires, économiques et politiques racontent leur parcours.** PHOTODI.T.

**"Une société où le plafond de verre est rarement franchi par les femmes."**

**Denis TROSSERO**

### 2. Prises audio et article Destimed

<https://destimed.fr/Barreau-de-Marseille-Les-femmes-moteur-pour-un-monde-plus-durable-plus-prospere>

### Barreau de Marseille : Les femmes moteur pour un monde plus durable, plus prospère et plus équitable

Geneviève Maillat, Bâtonnier du Barreau de Marseille en collaboration avec Delphine Gallin, avocat au Barreau de

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

Marseille, membre du Conseil National des Barreaux et vice-présidente de l'ACE (Avocats Conseils d'Entreprise), vient de proposer une conférence à la Maison de l'Avocat de Marseille sur le thème « Femmes moteur d'innovation ». En matinée, la séance d'ouverture s'est déroulée en présence de pionnières, femmes d'exception qui ont présenté leur parcours et s'en est suivi 3 tables rondes : « Quelle place pour les femmes dans les entreprises et les cabinets ? » – « Les femmes : créatrices de valeurs partagées » – « Des femmes innovantes : grands témoins ».



De gauche à droite : **Dominique de la Garanderie**, ancien bâtonnier du Barreau de Paris, première femme dans cette fonction, **Marie-Christine Oghly**, Présidente du réseau monde du réseau FCE, **Reine Cienzo**, ancienne présidente du réseau marseillais de FCE, **Delphine Gallin**, **Geneviève Maillet**, **Lucienne Erstein** et **Sabrina Roubache**, présidente Gurkin invest films (Photo M.B.)

**Geneviève Maillet** reviendra sur le choix de cette thématique. Rappelle que 53 % des avocats au barreau de Marseille sont des femmes. Considère que les femmes « *sont obligées d'avoir un regard neuf sur les choses traditionnelles pour les rafraîchir, renouveler, dynamiser pour les faire mieux accepter dans une société en changement* »...

00:00

03:51

**Delphine Gallin**, aborde pour sa part le rôle de la femme dans l'entreprise. Elle souligne celui des pionnières qui ont œuvré pour une égalité homme-femme au niveau du social d'abord puis, dans l'entreprise. Mais, signale-t-elle : la place de la femme « *n'est pas mise en valeur* ». Rapportant qu'« *elle ne participe pas au processus de croissance* ». Et de rappeler des études qui ont mis en exergue que « *les entreprises qui ont fait le choix de mettre œuvre un processus d'élévation des femmes dans le top management ont vu leur croissance globale augmentée...* »

00:00

03:39

Plusieurs exemples d'innovations ont été cités lors de la première table ronde dont la création du Tribunal administratif de Montreuil, en Seine-Saint-Denis présentée par **Lucienne Erstein**, Présidente de la Cour administrative d'appel de Marseille.

00:00

04:30

Pour la deuxième table ronde sur la place des femmes dans les entreprises et les cabinets, **Pierre Servan-Schreiber**, avocat au Barreau de Paris et de New York, co-président de la Commission Égalité Diversité de l'ACE qu'il a créé, a dressé un bilan de la situation.

00:00

06:35

Propos recueillis  
par **Mireille BIANCIOTTO**

### 3. Article lautremag

<https://lautremag.news/genevieve-maillet-et-les-femmes-moteurs-dinnovation/comment-page-1/>

#### Geneviève Maillet et les femmes : moteurs d'innovation

Ce matin a eu lieu le 10ème forum ACE des réseaux féminins, présidé par Solenne Brugere, Présidente du forum des réseaux féminins et vice-présidente de la Commission Égalité & Diversité de l'ACE.

C'est dans le sympathique patio de la Maison de l'avocat que les invités se sont tout d'abord retrouvés autour d'une petite collation rythmée par des photos et des rires augurant de l'ambiance conviviale à venir. Vers 10h MME Geneviève Maillet, Bâtonnier du Barreau de Marseille, a pris la parole pour nous présenter les fameuses pionnières présentes au forum.



Ces femmes toutes différentes, venant d'univers variés, fonctionnaires, politiques, dirigeantes, entrepreneuses avaient toutes un point en commun leur audace. Elles ont enchaîné les présentations sur leur parcours et les difficultés rencontrées au cours de leur développement sans jamais ne montrer la moindre posture de victime.

Lucienne Erstein, Présidente de la Cour Administrative d'Appel de

Marseille, est revenue sur la création du tribunal administratif à Montreuil non sans émotion.

Dominique de La Garanderie, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, n'a eu de cesse de répéter que les femmes

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

pouvaient tout accomplir si elles osaient enfin s'imposer et prendre d'assaut les nouveaux moyens offerts aujourd'hui. Innover aujourd'hui pour être les pionnières de demain. Marie-Christine Oghly, venant du privé puisque Présidente Monde du Réseau FCE, nous a évoqué la rudesse d'un monde d'hommes peu amène avec les femmes.



Nora Preziosi, adjointe au maire et conseillère régionale déléguée au droit des femmes est revenue sur son passé et son éducation dans les quartiers défavorisés de Marseille, prouvant que le déterminisme n'est pas fatal si la volonté est plus forte.

Sabrina Roubache, ayant à peu près le même parcours, a prouvé du bien fondé de son engagement dans la production et la création de scénarios ici à Marseille, grâce notamment aux nouveaux médias et au digital tel Netflix. Celle qui a ému l'ensemble des invités, en tout cas pour ma part, fut M<sup>me</sup> Reyne Sienzo, une des pionnières, créant sans vraiment le savoir le premier réseau de femmes dirigeantes FCE à Marseille. Son dynamisme, sa présence et son élégance sont des exemples à suivre pour la nouvelle génération. Il était question de cela aussi au cours de ce forum.



Certes, nous avons évoqué le passé et l'engagement de toutes ces femmes formidables mais il n'a pas été oublié l'essentiel: la transmission et le partage, le soutien et la fidélité, parce que ensemble les femmes sont plus fortes. La solidarité est importante au sein des entreprises afin de poursuivre le combat car la vigilance reste de mise. La journée s'est poursuivie ainsi avec d'autres nombreux débats, entre discussions, et interactions avec de belles personnalités et avec un public conquis. La convivialité était de mise avec un cocktail excellent, des rires et autres anecdotes également, jusqu'à la poursuite des différents ateliers de parole, la clôture prévue vers 19h30. Un forum très réussi et augurant de belles créations à venir. Une mise à l'honneur de femmes fortes, courageuses et battantes mais toutes féminines et tellement inspirantes. Merci Mesdames, le combat pour l'égalité continuera avec de tels exemples ! Quant à Madame Geneviève Maillet première femme bâtonnier à Marseille, une fois de plus, sait vraiment mettre à l'honneur ces femmes d'actions et nous la remercions.

### COMMISSION INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

L'intelligence économique est souvent perçue comme une discipline éthérée et n'ayant que peu de relation avec le monde réel. Il n'en est bien entendu rien. Les domaines couverts par l'Intelligence Economique sont des plus vastes et ont vocation à couvrir tous les secteurs d'activités. En effet, l'IE avant tout c'est de la collecte, du contrôle, de la préservation de l'information. Cette dernière est de plus en plus le capital essentiel d'une entreprise et constitue sa valeur ajoutée première. On le comprend aisément dans le monde de la finance et de la recherche. On le pratique dans le domaine du droit puisque la maîtrise de ce secret professionnel nous distingue des autres intervenants. Mais tous les secteurs sont concernés par cette information ou Data, qui peut être « big » ou non, mais qui, dans tous les cas de figure, constitue la base des éléments différenciant d'une entreprise sur le marché qui est le sien. Nous allons, dans les prochains numéros de notre magazine, passer en revue ces nouveaux métiers qui s'intéressent au contrôle de l'information, à son utilisation, à sa valorisation. Ces opérateurs peuvent intéresser nos clients mais surtout leurs conseils qui, en les connaissant, peuvent aussi apporter une dimension opérationnelle et économique à une réflexion d'ensemble et pas seulement juridique.

La géomatique est un champ peu connu qui consiste à traduire de façon géographique des informations qui ne le sont pas de prime abord. C'est une technique éprouvée en matière d'urbanisme mais le développement des nouvelles technologies et de leur potentiel lui a ouvert de nouveaux domaines d'intervention. Et pour ce qui est des transactions virtuelles, de la blockchain, de la mise en place de Business Unit ou de la gestion des espaces immobiliers une approche géomatique est souvent beaucoup plus performante que les autres. Par ailleurs elle offre une sécurité informatique aux utilisateurs qui est réelle.

**Nicolas LERÈGLE,**  
Président de la Commission  
Intelligence Économique



#### L'importance de maîtrise de la Data dans le domaine de la Géomatique

« Données numériques », « BigData », « Cloud », « Data Center »... Ces mots sont entrés dans le quotidien des Français encouragés par les évolutions technologiques et les plans d'Etat. La donnée est produite partout, tout le temps, par tout le monde, dans tous les secteurs (qu'ils concernent la sphère privée, publique ou professionnelle).

Mais que deviennent ces données, comment sont-elles utilisées, par qui sont-elles gérées ?

Il est important de ne pas oublier que les termes « sécurité », « piratage », « hacking », « vol de données » font maintenant parti du vocabulaire courant. Et là aussi des exemples récents montrent que tous les domaines sont touchés : politique, privé, industriel...

L'utilisation et la protection des données doivent être au centre des préoccupations des acteurs professionnels mais aussi des Etats. Il est essentiel que les données produites puissent être non seulement bien utilisées, sécurisées et protégées mais également ne dépassent pas les frontières définies par leur propriétaire.

La majorité des données est mise à la disposition de logiciels souvent américains et avec au final, un risque de fuite et de perte de la maîtrise de la donnée associé à une mauvaise utilisation de cette dernière.

En s'associant à des plateformes sécurisées européennes voire françaises, les producteurs de données maîtrisent mieux la diffusion et la sécurité de ces dernières en les conservant sur notre territoire.

Dans le domaine de la géomatique professionnelle, une quantité importante de données géolocalisées est produite quotidiennement. Qu'elles soient issues de l'Etat (cadastre par exemple) ou d'acteurs privés (réseau d'eau et d'électricité, géomètre, imagerie drone...), ces données ont besoin de vivre, d'être mises à disposition et d'être exploitées de manière simple, rapide mais aussi sécurisée par un grand nombre d'utilisateurs. La société GEOSIGWEB, éditeur français de logiciel pour le cloud computing, propose des solutions de Système d'Information Géographique (SIG) simples et sécurisées tout en étant disponible sur Internet. Conscient de la valeur et de la confidentialité des données fournies par ses clients, GEOSIGWEB met en permanence l'accent sur la sécurité des données et a fait le choix d'héberger la totalité de celles-ci sur le territoire français. Au travers de procédés allant des plus simples aux plus complexes (connexions sécurisées, hébergement local, gestion des droits par mot de passe, clé d'authentification, blockchain...) le client est assuré de la haute qualité de stockage et de confidentialité de ces données tout en conservant la souplesse d'utilisation et la puissance d'exploitation de ces dernières.

Pour résumer, on constate que même dans un domaine hyper dématérialisé tel que la géomatique, la maîtrise de la territorialité de la société de stockage à qui l'on confie ses données ainsi que la sécurité du lieu de stockage constituent des garanties de confidentialité de cette précieuse ressource.

**Thierry LALANNE,**  
CEO GeoSigWeb/COO Smarteum



### COMMISSION DROIT DE L'ART

#### Trois questions à



**Anne-Sophie Nardon**, présidente de la commission Droit de l'Art de l'ACE

#### Pourquoi a été créée une commission du droit de l'Art au sein de l'ACE ?

L'importance prise par le marché de l'art en a fait un enjeu juridique majeur auquel l'ACE a choisi de s'intéresser. Cette nouvelle discipline juridique se caractérise par sa transversalité : le droit civil avec les droits d'auteur et la propriété, le droit fiscal avec les spécificités liées à l'œuvre d'art, le droit de la famille dans le cadre des successions d'artistes...

Avec la destruction des sites antiques et la résolution n°2199 du Conseil de sécurité de l'ONU, le législateur français a voté en 2016 des mesures visant à renforcer la défense du patrimoine culturel. La volonté de garantir la transparence des marchés et de lutter contre la corruption et le blanchiment ont aussi donné lieu à des modifications législatives bousculant un marché plutôt connu pour son opacité.

Grâce au mécénat culturel et aux actions culturelles des Fondations d'entreprise, le droit de l'art peut contribuer à l'essor de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

#### Quels sont les projets de la commission en 2017 ?

La commission Droit de l'Art organise des réunions de travail ouvertes et des conférences. Elle s'est déjà intéressée en 2017 à l'impression 3D et ses répercussions dans l'art. En juin, elle se réunit autour du projet de base de données élaborée par l'Association des Conservateurs des Musées des Hauts de France pour identifier et restituer les œuvres disparues entre 1914 et 1945. Lors du Congrès de l'ACE à Strasbourg les 5 et 6 octobre 2017, elle organisera une table ronde sur le mécénat culturel et RSE. Enfin, elle participera à l'automne,

avec les commissions droit immobilier et droit public de l'ACE, à un colloque intitulé « l'Art et la Pierre ».

#### Personnalité qualifiée sur le mécénat auprès du CNB, savez-vous où en est le protocole signé fin 2015 pour le développement du mécénat culturel entre le CNB et le ministère de la Culture ?

Ce protocole poursuit sa mise en place dans la profession d'avocat. Depuis 2016, chaque barreau est appelé à désigner un correspondant mécénat qui sera l'interlocuteur des DRACS locales et des correspondants mécénat des autres professions juridiques. Plusieurs séminaires réunissant les correspondants mécénat sont prévus en 2017, et notamment lors du congrès annuel du CNB.

Frédéric Hastings

Droit & Patrimoine - N° 1105 - 12 juin 2017 - page 5

### COMMISSION DROIT FISCAL

La Commission Droit Fiscal co-présidée par Eva Aubry et Jacques Taquet s'est réunie le 23 mai pour aborder l'actualité fiscale.



# Placements



## LE NOUVEAU PRODUIT FINANCIER À LA MODE EN FRANCE : LE LIVRET A



**Corinne DUPERRY**,  
AXA IM,  
Responsable distribution interne et CGPI

**P**resque 3 milliards d'Euros de collecte sur le livret A pour le seul mois de Janvier 2017, alors qu'à la même époque en 2016, le produit enregistrait une décollecte de 800 millions d'Euros.

Et le mois de février 2017 est sur la même lancée avec une collecte de plus de 1,4 milliard d'Euros.

Parallèlement, la collecte sur les contrats en assurance vie ralentit significativement en 2017, avec des montants de cotisations en baisse de 10 % pour un niveau de prestations payées sensiblement identiques à l'année précédente.

D'aucun parle déjà d'un transfert de collecte de l'assurance vie au profit du livret A et dans une moindre mesure du LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire).

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène :

1/ La « mauvaise » publicité faite aux contrats d'assurance vie, avec la mise en place de la loi Sapin II et ses conséquences sur les éventuels blocages que cette loi autoriserait.

2/ La seconde raison évoquée est l'incertitude quant à la pérennité du cadre fiscal de l'assurance vie dans les périodes électorales.

3/ Enfin le retour d'affection des épargnants français pour le livret A s'explique par une longue période de « digestion » des baisses successives des rendements distribués du livret A durant ces dernières années.

Est-ce une bonne nouvelle ?

La réponse est catégorique : NON. Si l'on considère que l'assurance vie constitue l'une des seules épargnes à long terme des français (hors Immobilier), ce transfert ou cette désaffection est une bien mauvaise nouvelle. Certes les investissements au sein de l'assurance vie restent majoritairement sécuritaires avec une forte prédominance des Fonds Euros. Cependant à force d'éducation et de confiance, on constatait depuis 2 / 3 ans l'enclenchement d'un cercle vertueux de diversification des actifs sans risque vers des investissements plus proches de l'économie réelle, telles que les actions. Et l'on sait que ces dernières ont un besoin crucial d'épargne longue et stable dans le temps.

Une étude très intéressante publiée par la société de gestion Legg Mason\* en mai 2017 est instructive à ce sujet : 82 % des investisseurs français sont de moins en moins tolérants au risque et se méfient de l'environnement économique (la moyenne mondiale est à 64 %). Cela traduit une vision relativement pessimiste du futur : en effet 78 % des français pensent que la vie sera plus difficile pour les générations futures contre 45 % au niveau mondial. Au moins les parents s'inquiètent pour leurs enfants !!

\* Etude Legg Mason publiée le 31 mai 2017. Panel de 4 320 investisseurs/ 20 pays/de décembre 2013 à janvier 2014.

# FAITES LE POINT AVEC UN DE NOS EXPERTS

—  
Avocats et professions judiciaires, consacrez  
1 heure pour préparer et protéger votre avenir.

- Quel sera le montant de votre retraite ?
- Est-ce suffisant pour maintenir mon niveau de vie à la retraite ?
- Quelle est la protection actuelle et future de mon conjoint ?
- Quelles dispositions prendre dès à présent ?

Pour obtenir des réponses précises à vos questions, réalisez votre audit de protection sociale avec votre conseiller expert. Cette étude 100 % personnalisée vous offrira la possibilité d'anticiper les risques et de mettre en place des solutions pour optimiser votre retraite.

En tant que membre ACE, vous avez accès à nos offres et conditions particulières «Adhérent ACE».

N'attendez plus et venez bénéficier de votre étude personnelle et confidentielle sur votre protection sociale en nous contactant via [BGAvocats@ag2rlamondiale.fr](mailto:BGAvocats@ag2rlamondiale.fr)

Rejoignez nous sur Club Expertises et Solutions



**AG2R LA MONDIALE**

**PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE  
ACTION SOCIALE**



# Le coin des livres

## 8. POUR LE DROIT CONTINENTAL<sup>1</sup>, FACTEUR DE CROISSANCE (CHARTRE 2017 DES VALEURS ET CONVICTIONS ACE)

**« Le français sort du latin  
comme un enfant du ventre de sa mère »**

(« Les larmes », Pascal Quignard, Grasset 2016)

**A**u Congrès de l'ACE, à Toulouse, la section internationale présidée par Christian Connor, adoptait la résolution suivante :

### La SECTION INTERNATIONALE

**Constatant** l'insuffisance de coordination des opérateurs français devant les avancées de la Common Law au plan international, l'ACE appelle l'Etat et les organisations professionnelles concernées (notamment le CNB, ORDRES, IFEJI, FONDATION POUR LE DROIT CONTINENTAL, IDEFIE...) à agir ensemble afin que la France puisse, à l'instar d'autres pays, valoriser les mérites du droit continental, notamment du droit français et de ses praticiens.

**L'ACE revendique également pour les avocats français davantage de moyens pour exporter le droit continental, en termes de fiscalité et de structures.**

Fait à Toulouse,  
Le 6 novembre 2009

Peut-on, en 2017, dire que les souhaits de la section internationale ont été exaucés ?

Probablement non, puisqu'en écho à cette revendication, la Charte 2017 des Valeurs et Convictions de l'ACE décrète en son article 8. : **« Pour le droit continental, facteur de croissance. »**

\*

Il est habituel d'évoquer les deux principaux systèmes de Droit majeurs dans le monde tout en les opposant: droit civil et common law.

Mais d'où viennent-ils et quels sont les points de différences essentiels ?

### I. Fondements et distinctions des deux principaux systèmes de Droit, répartition géopolitique

**Le droit romain** : Le système juridique de la Rome Antique est considéré comme le premier système juridique de l'Histoire. Le développement du droit romain couvre presque 1 000 ans : depuis la Loi des Douze Tables (environ 450 avant JC) jusqu'au Corpus Civilis de l'Empereur Justinien (vers 530).

En réalité ce droit s'appliquera un peu partout en Europe Occidentale jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le code Justinien est appliqué en Italie et en Espagne et par les descendants des Romains. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le droit romain redécouvert domine dans la procédure juridique de la plupart des pays européens. Le droit romain est mélangé avec des éléments de droit canonique et des coutumes germaniques. Ce système juridique qui se répand alors dans toute l'Europe continentale (ainsi qu'en Ecosse) est connu sous le nom de lois « romano-germaniques » ou « droit civil » dans les pays anglophones. Seule l'Angleterre, qui a déjà commencé de recenser ses « lois communes », est peu influencée par le droit romain.

Pour unifier les coutumes et proposer la loi claire, simple et écrite, donc incontestable, que réclamait le peuple français, le code Napoléon entre en vigueur en 1804<sup>2</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs états européens adoptent le modèle français ou rééditent leurs propres codes. Le code allemand entre en vigueur en 1900.

**La common law**, ou « loi commune » est un système juridique bâti essentiellement sur la jurisprudence, par opposition au droit de tradition civiliste ou codifié.

Après le règne de Guillaume le Conquérant (XI<sup>e</sup> siècle), les nouveaux rois d'Angleterre ont donné à des juges itinérants la mission de transcrire certains édits. Ces juges vont élaborer une jurisprudence commune uniforme sur l'ensemble de l'Angleterre dite Common Law.

1. Il semblerait qu'après avoir utilisé différentes appellations: droit romano-germanique, civil law, droit continental, on se dirige dorénavant vers une nouvelle appellation : « droit civil-napoléonien » ?

2. Tout comme la langue française « unifiée » a été imposée par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 comme langue du Droit et de l'Administratif.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la Common Law paraît trop stricte et trop rigide. Des juridictions « d'équité » vont être mises en place parallèlement aux juridictions qui appliquent la Common law.

La distinction entre « Common law » et « Equity » a été abolie en 1873 et 1875, mais les deux notions demeurent la base du droit anglais.

Cette distinction est aussi importante que la distinction entre droit public<sup>3</sup> et droit privé en français. Le Juge joue un rôle essentiel.

### Comment les droits en vigueur sont-ils répartis dans le monde ?

Les droits de tradition civilistes sont, encore, les droits le plus fréquemment appliqués dans les systèmes juridiques du monde :

- Europe, sauf au Royaume-Uni (à l'exception de l'Ecosse où le droit est mixte).
- Amérique, sauf aux USA (à l'exception de la Louisiane, de New-York et de la Californie), Canada (sauf Québec où bi juridisme) et Argentine.
- Afrique, sauf Afrique du Sud, Namibie (bi juridisme) et pays de droit musulman (Lybie, Ethiopie, ...).
- Asie (Vietnam, Chine...).

60 % du marché mondial est gouverné par le droit civil, également dénommé droit continental.

## II. Quelles sont les distinctions essentielles entre les deux systèmes ?

### Système civiliste

La règle de droit émane principalement d'institutions législatives. Les règles sont codifiées.

Le raisonnement part du principe général applicable et la solution sera dégagée par un raisonnement déductif allant du général au particulier (raisonnement du haut vers le bas). D'où la référence au raisonnement platonicien, plus conceptuel.

Dans la pratique,

- les contrats seront plus synthétiques, plus courts et plus faciles à rédiger. Le fait de pouvoir se référer à des notions codifiées simplifie (et sécurise) la rédaction. Par ex : la notion de biens meubles ou immeubles ; le fait d'écrire dans un contrat que les biens meubles sont cédés est précise et évite la longue et fastueuse énumération des biens vendus.
- La loi, écrite et rassemblée dans des codes, étant connue de tous, donne une grande sécurité juridique. Le juge interprète la loi. La justice est gratuite ou peu onéreuse.

### Système de la Common Law

La loi n'a qu'une valeur très relative et la solution à un conflit sera recherchée avant tout dans le « précédent », i.e.<sup>4</sup> la solution dégagée par la jurisprudence et, à défaut, par un cas aussi proche que possible. D'essence jurisprudentielle, le droit est plus pragmatique.

La structure de pensée est inversée : le raisonnement part du particulier pour remonter vers le général. On pense à Aristote...

Dans la pratique :

- Tout ce qui n'est pas décrit précisément avec toutes ses conséquences essentielles pour les parties ne fait pas partie de l'accord (et pourra donc être remis en cause). D'où l'importance d'une rédaction longue et détaillée, donc également plus coûteuse.
- Le juge a une importance considérable. Pour le convaincre, le juriste recherchera le texte le plus précis possible sur le sujet ou une jurisprudence la plus pointue possible pour invoquer le précédent. Les procédures sont, de ce fait, longues et coûteuses.



*Raphaël ne s'est pas trompé dans la représentation des deux philosophes, piliers de notre pensée occidentale : Platon, idéaliste, pointe l'index vers le ciel et Aristote, réaliste, tend la main vers la terre... Pendant plus de vingt ans, Aristote fut l'élève de Platon.*

*Fallait-il qu'il éprouve le besoin de « tuer » le père pour s'opposer de manière aussi radicale à son maître ! Ces deux philosophes, théoricien contre pragmatiste, ont construit le raisonnement occidental... Ne retrouve-t-on pas les mêmes différences entre le droit civil et la « common law » ?*

Le droit, tout comme la langue<sup>5</sup>, est un vecteur de compétitivité économique, un facteur de production. Dans un article

3. Rappelons que notre droit administratif est prétorien et autonome ; non codifié, le « précédent » joue un grand rôle dans cette matière.

4. i.e. = « id est » en latin signifie « c'est-à-dire ».

5. Ainsi, en parlant de l'anglais qui « facilite les échanges pour les hauts dirigeants de l'industrie », Claude HAGÈGE précise « Ainsi est occulté le fait qu'il est la langue imposée par l'impérialisme de la mondialisation, d'obédience capitaliste et non pas démocratique ni égalitaire. Il s'agit donc bien d'une pensée unique contre laquelle il est légitime de se battre, car c'est une pensée fondée sur l'argent seul, à supposer que cela puisse s'appeler encore une pensée ». (Claude HAGÈGE, « Contre la pensée unique », p. 103).

publié dans la revue de l'ACE, en 2002, Marc FRILET rappelait : « *Nous savons que nous devons une grande partie de notre prospérité au choc constitué par notre révolution qui a engendré notre fameuse déclaration universelle des droits de l'homme, mais également dans le développement de la sécurité juridique au jour le jour.* » (In « *L'accélération des besoins en solutions juridiques universelles ou le choc dialectique programmé common law/civil law : une chance historique pour les avocats-conseils d'entreprises français* »).

En quoi le droit peut-il être utile aux entreprises ?

- Il conforte une position de force dans une négociation,
- Il sert à se prémunir contre le risque de contentieux.

La distinction fondamentale du capitalisme en Europe se retrouve dans les visions différentes entre droit de tradition civiliste et common law.

- La tradition civiliste donne prééminence aux intérêts de l'Entreprise (stockholders equity), ce qui favorise le long terme. Contrairement aux anglo-saxons, l'enrichissement financier personnel n'est pas considéré comme une valeur.
- La tradition de common law donne prééminence aux actionnaires (shareholders), donc au court terme, et favorise les risques de bulles<sup>6</sup>. Ceci explique probablement le regain d'intérêt actuel des entreprises pour le droit civil.

Le poids de la compétition sur le marché mondial n'est pas à démontrer : le droit, comme la langue, est un élément de la compétitivité des territoires nationaux. « **La francophonie et la francophilie constituent pour la France et ses partenaires francophones une opportunité économique majeure. Les enjeux sont immenses. L'ensemble des pays francophones représente 16 % du PIB mondial et connaît un taux de croissance de 7 % ... et près de 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques, alors que les francophones ne représentent que 4 % de la population mondiale.** »<sup>7</sup>

Souhaitons que l'Europe, après avoir adopté une monnaie commune retrouve, en ces temps de Brexit, l'usage de la langue française<sup>8</sup> et fasse tous ses meilleurs efforts pour soutenir un droit de tradition civiliste, simple, clair, sécurisant pour ses utilisateurs et peu couteux.

En 2005, devant la Convention Nationale des Avocats, à Marseille, Christine LAGARDE, ministre, annonçait un plan pour soutenir l'exportation des professionnels du droit : « *Les avocats, comme les autres professions du droit, ont un rôle essentiel à jouer pour être les porte-parole du droit romano-germanique* ».

La situation ne semble pas avoir particulièrement évolué depuis 2009...

Notre profession en est-elle responsable ? Est-elle réellement consciente de l'importance des valeurs que nous portons, tant dans l'intérêt de nos clients que de celui de notre culture et de son influence ?

À ce jour, la Fondation pour le droit continental soutient le projet d'élaboration d'un code européen des affaires pour tenter d'harmoniser des dispositions disparates.

Souhaitons que les praticiens soient sollicités et y participent pleinement!



**Chantal ROISNÉ-MÉGARD,**

Docteur en Droit,  
Avocat Honoraire

**« Un homme qui parle trois langues est trilingue.  
Un homme qui parle deux langues est bilingue.  
Un homme qui ne parle qu'une langue est anglais. »**

[Claude Gagnière]

6. « *Le droit continental nous a permis de mieux résister aux effets de la crise que le droit d'origine anglo-saxonne.* » Christian de Baecque à la rentrée solennelle du Tribunal de Commerce de Paris, le 22 janvier 2010.

7. In rapport remis par Jacques ATTALI au président de la République le 26 août 2014, Source « Gouvernement.fr », mis à jour le 15 mai 2017.

8. On constate une certaine superposition entre les pays qui se réfèrent à la langue française (Francophonie) et les pays qui appliquent des droits de tradition civiliste.

# La chronique gastronomique de Didier Chambeau



**D**ans ce quartier jeune et bobo-populaire, l'enseigne nous parle avant même de regarder la carte ! Si on ne vient pas dans ces lieux pour manger light, on vient pour des ripailles gourmandes qui ne laissent guère indifférent. Maxime et Raphaël, pour sûr des copains d'Obélix, rendent honneur au cochon dans tous ses états. Nous avons

connu Maxime du temps de « la Classe » puis au Métropolitain, des restaurants à thème qui connurent le succès de ce passionné bonhomme et facétieux. Le cadre nous plonge dans les agapes gauloises, une table ronde en chêne, faite sur mesure, évidée en son centre. Qui ne rêverait ici d'organiser un banquet, plongeon nostalgique dans les albums de notre enfance, avec le seul regret de nous laisser sur notre faim faute de participer aux agapes de ces gaulois ripailleurs. Remercions Maxime de nous épargner le barde Assurancetourix en centre de table, mais avis aux amateurs qui aimeraient pousser la chansonnette ... Dans ce lieu dédié, table haute très confortable, une longue table d'hôtes toute en longueur, carrelage blanc, bois et métal, c'est tout simple avec le cachet estampillé maison. La carte ne s'arrête pas au jambon et au saucisson. On découvre la bête cuisinée, du boudin à la rouelle, du carré à la poitrine confite. Le cochon vient de chez Nicolas Grimonprez, éleveur qui cultive ses céréales pour nourrir ses bêtes, un croisement de Landrace et Piétrain, une chair maigre et musclée, une viande tendre et savoureuse. Et si l'on commençait par une planche à partager, jambon blanc à l'os, morceau d'anthologie, un serano de 24 mois, des rillettes maison confite au four, cassé à la feuille, découenné et sans cartilage, maigre, recassé puis poivrée, une merveille, pâté de campagne et saucisses corses. La tarte fine d'andouillette est une pâte feuilletée six tours, un confit d'oignon rouge sué à la grenadine, une andouillette tirée à la ficelle accompagnée d'une glace au poivre, cumin et cardamome. Le croustillant de pied de cochon est cuit au bouillon, désossé, persil ciboulette et cebette, panné, frit et servi avec un jus d'herbes. Ça donne faim, c'est généreux, délicieux... et presque léger. La Porcetta, poitrine sans la couenne, désossée, cuite sous vide à basse température, avec des oranges et des kumquat confites dans le jus de viandes. Le carré de cochon mijote longuement

à 68°, la rouelle de jarret de cochon braisée aux petits légumes est cuite une douzaine d'heure et terminée braisée. Garniture au choix : purée maison au beurre, pomme ratte ou salade, c'est concret, rien que du bonheur. Mais on peut aussi ne pas aimer le cochon... Maxime a tout prévu : poulette de chez Birckel avec un jus de volaille ou pêche du jour de chez Poiscaille, des marins pêcheurs personnalisés. Les desserts sont signés par Yvan : délicieux cube chocolat amer Valhrona et cœur framboise, un biscuit brownie sans noix avec feuilleté praline, ou une rafraichissante tarte au citron, pâte sablée, crémeux citron jaune, opaline de sucre, meringue italienne et suprême de citron vert. Gloire au cochon comme on l'aime, goûteux, tendre, un produit de qualité qui acquiert ici ses lettres de noblesse... On sort de table presque léger, c'est un coup de cœur ! Et si on vous dit tout, Maxime a un patronyme qui le prédestinait à nous régaler de la sorte : Delaboudinière, cela ne s'invente pas...

Formule midi : 17 € entrée plat. Carte 35 à 44 €.

## LE COCHON GAULOIS

185 rue Marcadet - PARIS 18e

Tél. : 09 80 92 35 07

Métro : Lamarck Caulaincourt

[www.lecochongaulois.com](http://www.lecochongaulois.com)

Fermé dim. Lundi, sam. midi. et 3 sem. en août - jusqu'à 22h30

**D**ans cette rue piétonne, Christophe Langrée n'est pas passé inaperçu en s'installant à cinq lieues de la capitale. Après avoir fait ses classes chez le regretté Michel del Burgo du temps d'Avignon, ce bourlingueur est passé par l'Abbaye de Saint-Ambroix à Bourges avant de créer le Clos du Chanoine à Saint-Malo, puis Londres et la Polynésie. Revenu en France, ce chef étoilé se met au service de la République, à la barre des cuisines de Matignon. Pour le bonheur des Saint-Germainois et avec un cv long comme le bras, il a décidé de poser ses casseroles dans cette ville au royal passé. Le décor est contemporain, de larges espaces séparés par des claustras ajourés, mélange de bois et béton ciré au sol, murs en pierre et poutres, vestiges du XVIIIème siècle, luminaires aux formes rectilignes, un mobilier qui pour être simple

est de grand confort. Une exposition permanente rend hommage au sculpteur Christine Caupin-Fos. La carte est évolutive, et l'on respecte ici une cuisine traditionnellement bourgeoise, allégée et revisitée. Sans surprise mais dans une déferlante de plaisir on se délecte d'un foie gras de canard mi-cuit au naturel, délicieusement fondant, avec pomme de terre grillée à la cardamome. Le homard au miel d'acacia, romarin, jeunes navets blanchis coupés en transparence pour recouvrir la fine chair du crustacé, des écorces d'oranges pour donner une légère acidité parfumée, voilà une entrée signature revisitée, sur une création initiale de Michel del Burgo du temps nostalgique de l'hôtel de l'Europe. Les piquillos farcis au tourteau, bouillon de homard caramélisé, ciboulette, est une entrée aussi simple qu'élégante sur le contraste terre-mer. Les coquilles Saint-Jacques sont parfaites, juste saisies et snackées, mousseline de vitelotte en siphon avec un sorbet thym citron, un plat tout en légèreté et finesse qui réveille les papilles par cette saveur iodée contrastée à la douceur de ce légume de réconfort. L'agneau de Lozère est légèrement fumé au thym, accompagné de grenailles, d'une confiture de tomates à la badiane et d'un jus aux olives de Nyons pour relever le goût délicat de cette viande tendre. Le ris de veau est au top, blanchi puis caramélisé au sautoir, piqué au bois de réglisse, accompagné d'une poire Passe-Crassane et d'un pesto de citron. Comme un beau repas ne se termine jamais sans dessert, on mange sans faim mais avec gourmandise le chocolat Valrhona Caraïbes 66 % en mousse tiède, une ganache montée au siphon merveilleuse de douceur et sa glace réglisse. Tout aussi suave, la pomme confite est cuite sous vide dans un sirop vanillé puis caramélisé au beurre salé avec son biscuit, un dessert de vrai breton qui plaît sans mal. Les poissons proviennent de chez Jego, les viandes de chez Metzger et vous aurez ainsi compris que bon sang ne saurait mentir. Cette belle maison donne dans le grand classique dont on ne se lasse pas, celui qui n'est ni trop riche, ni pas assez. L'équipe en salle est jeune, attentive, digne des lieux. La cave est sous la coupe de la sommelière Jade Dufrenoy. Christophe Langrée nous annonce doubler son challenge dès le début du mois de mai avec l'ouverture de « Poisson » à Rueil Malmaison, une poissonnerie-restaurant où l'on choisira directement son poisson sur l'étal avant de passer à table. En attendant et pour longtemps nous l'espérons, le 10 donnera toujours autant de plaisir puisqu'il a toutes les qualités pour s'appeler le 20 sur 20 !

Menu déjeuner en semaine : 35 €. Carte : 60 à 75 €.

### LE 10

10 rue des Louviers – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Tél. : 01 34 51 04 24

Métro : RER Saint-Germain-en-Laye

[www.lestablesdegalilee-le10.fr](http://www.lestablesdegalilee-le10.fr)

fermé dim. lundi et août, jusqu'à 22 h

**M**arie Steinberg que nous avons connue germanopratine chez Marie & Fils puis au cœur du village Saint-Paul chez Cru, récidive depuis plusieurs mois dans ce quartier chargé d'histoire, après avoir décidé de mettre des grands plats dans de jolies assiettes à partager, sur le thème d'une bistronomie astucieuse. Dans cette ancienne boulangerie atypique, l'espace de vente et le fournil ont laissé place à une salle restructurée en profondeur dans le style contemporain. Poutres et pierres sont conservées et les "affiches photos" éphémères évoluent sur les murs au gré de la chine et des découvertes de Marie. De hauts tabourets entourent un comptoir carré où sont préparés les plats froids. Le décor est mis en valeur par un mobilier design des années 50 du créateur Friso Kramer. Sorti du concept entrée plat dessert, on propose une foultitude de petites assiettes très raisonnablement tarifées qui permettent de déguster, découvrir se rassasier et surtout partager. Du froid, on passe au chaud, du chaud on repasse au froid, car pour Marie toute règle est proscrite. Olivier Chapuis, chef autodidacte, a de toute évidence de sérieuses bases avec son passé de restaurateur puis de traiteur. On ne badine pas avec la qualité des produits, viviers de Roscoff, safran du bord de mer, volaille et viande bio tout comme les légumes. Sur le tableau noir et à la craie, un inventaire à la Prévert, déclinaison de mises en bouche qui régalaient : fines tranches de jambon de bœuf, feuilles de museau pata negra, anchois de cantabrique ou la terrine du jour, maison bien sûr, canard et foie gras, les assiettes défilent ! Délicieux poulpe grillé à la confiture de poivron rouge au chorizo, succulent bar rôti avec ses fèves, asperges vertes et petits pois, rouget à l'unilatéral avec un aioli de petits pois ou dos de saumon fumé confit aux écorces de bergamote. Autant venir nombreux pour partager tout cela, tarifé de 8 à 11 € l'assiette... On revient sur les poireaux vinaigrette à la grenade avant de repartir sur un superbe pigeon laqué au poivre Tellichery, superbement fondant, des coques poêlées ou le navet en trois versions. Une cuisine goûteuse, de l'esthétisme dans chaque assiette et des saveurs franches, voilà comment on passe une soirée de partage. Les desserts sont gourmands, sablé aux fruits rouges ou tatin aux pommes. Sans oublier le pain de chez Ten Belles, une mie fondante et une croûte à croquer. La cave est petite et astucieuse. Marie crée un nouvel espace et relève le défi avec enthousiasme. Voilà un endroit qui plaît assurément pour un dîner de copains qui aiment partager, un lieu fashion sans être victime pour faire et se faire plaisir sans courir à la ruine.

Formule midi : 18 € (EP ou PD). Carte : 27 à 36 €.

### FOOD

26 rue Saint Paul – PARIS 4<sup>e</sup>

Tél. : 09 81 10 69 68

[www.restaurantfood.fr](http://www.restaurantfood.fr)

Fermé dim. lundi et 15 jours en août, jusqu'à 22h30

# Petites Annonces

## OFFRES D'EMPLOI

### AVOCAT(E)/JURISTE DROIT SOCIAL (H/F)

Cabinet LONJON & Associés, inscrit au Barreau de GRENOBLE  
Dans le cadre de son développement, notre Cabinet basé à MEYLAN (Isère) recherche pour son département Droit social un(e) avocat(e) ou un(e) juriste.

Le/La candidat(e) doit être titulaire d'un master 2 (en droit du travail ou en droit des affaires) et disposer d'au moins 3 ans d'expérience(s) professionnelle(s) significative(s) dans la gestion de dossiers de conseil en droit social (à destination d'entreprises) et de dossiers contentieux dans cette même matière. La maîtrise de l'anglais (parlé et écrit) serait appréciée. Statut et Rémunération en fonction du profil.

Merci d'envoyer un CV et une lettre de motivation manuscrite au Cabinet LONJON & Associés, 3 Chemin du Vieux Chêne, 38240 MEYLAN, à l'attention de M<sup>e</sup> Laetitia POUJAUD (lp@avocatslonjon.com).

### AVOCAT FISCALISTE EXPÉRIMENTÉ (H/F)

KJ conseils, cabinet de recrutement dédié aux professionnels du droit et de la fiscalité, recherche pour l'un de ses clients, à Toulouse :

Un avocat fiscaliste expérimenté (H/F)

Le client :

Notre client est le bureau toulousain d'un cabinet d'avocats d'affaires parisien.

La mission :

Sous la responsabilité de l'associé, vous assistez et conseillez les dirigeants en matière de :

- Fiscalité courante des sociétés : fiscalité des opérations complexes telles que restructurations, fusions & acquisitions et opérations de LBO, intégration fiscale ;
- Fiscalité du patrimoine : transmissions, successions, réorganisations et structurations patrimoniales.

Le profil recherché :

Titulaire du CAPA, complété par un master 2 en fiscalité, vous justifiez d'au moins 5 années d'expérience réussie en fiscalité et d'une réelle autonomie dans la gestion des dossiers.

Vous maîtrisez l'anglais tant à l'écrit qu'à l'oral.

Pragmatique et doté de bonnes capacités commerciales, vous avez développé un réel sens du service clients et souhaitez vous inscrire dans un projet à long terme.

Le contact :

N'hésitez pas à adresser votre candidature à :

Stéphanie Dru : [sdru@kjconseils.com](mailto:sdru@kjconseils.com)

Nous vous assurons une totale confidentialité dans le traitement de votre dossier.

### AVOCAT EN DROIT DES CONTRATS (H/F)

KJ conseils, cabinet de recrutement dédié aux professionnels du droit et de la fiscalité, recherche pour l'un de ses clients, à Strasbourg :

Un avocat en droit des contrats (H/F)

Le client :

Notre client est le bureau strasbourgeois d'un cabinet d'avocats d'affaires parisien.

La mission :

Au sein de ce cabinet à l'esprit très entrepreneurial et en forte croissance, vous développerez votre activité en droit des contrats (droit commercial notamment et goût pour la propriété intellectuelle) au sein d'une équipe dédiée, en parfaite synergie avec les avocats du pôle et les autres équipes (Corporate/M&A et fiscalité). Vous serez notamment impliqué dans des dossiers de dimension internationale.

Le profil recherché :

Titulaire du CAPA + formation juridique supérieure, vous disposez d'un minimum de 3 années expérience professionnelle en droit des contrats et droit commercial, auprès d'une clientèle de sociétés françaises et étrangères.

Vous maîtrisez l'anglais (et idéalement l'allemand), tant à l'écrit qu'à l'oral.

Vous êtes disponible et réactif, vous savez vous impliquer pleinement dans les dossiers et avez le sens du service.

Votre tempérament entrepreneurial, votre excellent relationnel et votre goût de l'échange et du partage seront très appréciés.

Le contact :

N'hésitez pas à adresser votre candidature à :

Stéphanie Dru : [sdru@kjconseils.com](mailto:sdru@kjconseils.com)

Nous vous assurons une totale confidentialité dans le traitement de votre dossier.

### AVOCATS CORPORATE

Création d'un cabinet d'affaires de référence

Paris 17<sup>e</sup>

Pôle d'avocats expérimentés en

Droit social

Droit fiscal

Droit économique

recherche plusieurs avocats corporate pour travailler en synergie sur un projet commun et offrir un service pluridisciplinaire.

Pour tout renseignement,

écrire à : [projetmarg@gmail.com](mailto:projetmarg@gmail.com)

### OFFRES D'EMPLOI (suite)

#### SECRÉTAIRE/ASSISTANT(E) JURIDIQUE

Cabinet d'avocat jeune et dynamique recherche un(e) secrétaire/assistant(e) juridique

##### Résumé du poste :

L'assistance juridique intervient comme le point névralgique du Cabinet dans son aspect gestion, administratif et informatique/nouvelles technologies. Vocation à être impliquée dans l'évolution et la dynamique du Cabinet. Place à part entière.

Implication dans le développement de la ligne éditoriale du Cabinet. Positionnement de l'assistant(e) juridique : l'assistant(e) juridique intervient au soutien de l'activité du Cabinet composé de 3 avocats associés, d'un avocat collaborateur, de stagiaire(s) et/ou auditeur de justice. Peut être amené(e) à travailler pour l'ensemble des associés mais également du/des collaborateurs.

##### Activités et attributions :

Gestion du secrétariat : standard téléphonique, accueil des clients, gestion du courrier (réception et envoi).

Suivi des procédures contentieuses (Tribunal d'instance, Tribunal de Grande Instance, Tribunal de commerce, Conseil de prud'hommes, Cour d'appel) : ouverture et suivi des dossiers, vérification des délais, accomplissement des démarches utiles, vérification de la validité des actes reçus ou établis, respect du contradictoire, bonne information du client, rédaction d'actes simples.

Préparation des procédures de taxations d'honoraires.

Préparation et dépôt des actes juridiques : assignation, requête, constitution, constitution en lieu et place, conclusions, signification d'ordonnance, de jugement ou d'arrêt, injonction, constitution de dossier de plaidoirie.

Utilisation de RPVA fluide INDISPENSABLE.

Assistance des associés, gestion administrative du Cabinet : agendas, prise de rendez-vous, déplacements, gestion des contacts, mise en place des logiciels de traitement des dossiers, classement des documents comptables et administratifs, gestion de la facturation et des conventions d'honoraires (suivi des règlements, des impayés et relances clients), classement et archivage (informatique et papier).

Assistance informatique et nouvelles technologies : mise en ligne, actualisation du site et des médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, etc.)

Lieu et conditions d'exercice : Le poste est basé à SAINT MAUR DES FOSES et est à pourvoir rapidement. Contrat à durée indéterminée. Méthodologie, autonomie et rigueur constituent des prérequis. Parfaite orthographe. Excellente maîtrise du Pack Office 2013 ou 2016 (Word, Excel, PowerPoint) et plus généralement, véritable aisance avec les outils informatiques. La connaissance du logiciel Zlawyer serait un plus. La maîtrise du RPVA est obligatoire. La rémunération est à fixer en tenant compte de l'expérience professionnelle. Mutuelle d'entreprise, 13<sup>e</sup> mois.

Nous contacter à l'adresse mail suivante : [lesecretariat@hdavocats.fr](mailto:lesecretariat@hdavocats.fr)

#### JURISTE D'ENTREPRISE H/F

PCM, cabinet de recrutement spécialisé, recherche pour l'un de ses clients,

Un JURISTE d'ENTREPRISE H/F.

L'employeur est une entreprise de bâtiment spécialisée dans les travaux de second œuvre, filiale d'un groupe basé en Rhône Alpes (250 personnes) :

##### Description :

Rattaché(e) à la Direction Financière, vous avez pour mission d'assurer le conseil et l'assistance pour la sécurisation juridique des activités de travaux

Vos principales missions seront :

- Encadrement et conseils dans la passation, la négociation et l'exécution des contrats publics et privés français et internationaux (contrats privés, contrats publics, contrats internationaux)
- Gestion des risques : passation, exécution, réception/admission, garanties contractuelles,
- Gestion des sinistres, pré/contentieux avec les avocats et les assureurs, recouvrement,
- Rédaction d'actes juridiques et de documents de processus internes,
- Formations internes
- Veille juridique

Poste en CDI à pourvoir dès que possible, basé près d'OYONNAX (01), salaire en fonction de l'expérience.

##### Profil recherché :

Issu(e) d'une formation de niveau Master en droit privé, vous justifiez d'une expérience de 3 ans minimum sur un poste similaire ; connaissance du bâtiment ou des travaux dans des contextes de marchés.

Contact : pour postuler, envoyer un CV à [pcm@pcm.fr](mailto:pcm@pcm.fr)

ou directement sur notre site :

<http://pcm.fr/espace-candidats/offres-emploi/btp-immobilier/juriste-d-entreprise> (lien direct)

Eric MAURER, consultant PCM. Tél. : 04 72 81 75 10

### DEMANDE D'EMPLOI

#### SECRÉTAIRE/ASSISTANTE JURIDIQUE

Je suis à la recherche d'un poste de secrétaire/assistante juridique. J'ai des connaissances en droit et en secrétariat que j'ai acquies durant mes études.

Par ailleurs, je suis quelqu'un de motivée, de sérieux, de méthodique. J'ai également le goût du contact.

Je pense pouvoir accomplir les tâches que vous voudrez éventuellement me confier.

Je me tiens à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Faten AJILI : 06 31 21 85 64 – [faten.ajili22@gmail.com](mailto:faten.ajili22@gmail.com)

## OFFRE COLLABORATION

### COLLABORATEUR(TRICE) LIBÉRAL

#### EN DROIT DE LA CONSTRUCTION / DROIT DE L'IMMOBILIER

Le Cabinet PAPIN, cabinet d'avocats angevin ayant bâti sa notoriété sur le droit de la construction et le droit immobilier, domaines dans lesquels son expertise est reconnue tant sur le plan régional que national, recherche un(e) collaborateur(trice) libéral en Droit de la construction / Droit de l'immobilier.

Le cabinet accompagne en conseil une clientèle d'entreprises et d'institutionnels dans leurs projets, favorisant ainsi la bonne marche de leurs affaires, et, les assiste en contentieux pour défendre leurs intérêts quand cela s'impose.

#### Votre mission :

Sous la responsabilité de l'associé fondateur, vous interviendrez tant en conseil qu'en contentieux sur une large palette de dossiers et notamment :

- Les problématiques de marchés de travaux (privés et publics) tant en ce qui concerne les contrats d'entreprise, que les contrats de sous-traitance ou de maîtrise d'œuvre.
- Les litiges liés à l'exécution des travaux : dommages aux avoisinants, retards, décomptes et paiements, assistance à réception de travaux, recouvrement, etc.
- Les problématiques de vices, risques chantiers, d'expertises amiables ou judiciaires, d'assurances, etc.

#### Votre profil :

Vous êtes titulaire du CAPA et d'un Master II, idéalement en droit de l'immobilier / droit de la construction et vous disposez d'une bonne maîtrise du droit contractuel.

Vous justifiez d'au moins 4 à 5 ans d'expérience en Droit de la construction / Droit de l'immobilier.

- Vous êtes doté(e) d'excellentes qualités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse qui seront vos atouts pour réussir dans votre mission.
- Votre personnalité vous permet de travailler de façon autonome, rigoureuse et volontaire.
- Vous faites preuve d'une forte capacité d'adaptation et de mobilité.
- Vous êtes titulaire du permis de conduire

Votre enthousiasme et votre esprit d'équipe associés à un bon relationnel et à une grande capacité de travail sont autant de qualités requises pour vous intégrer dans une équipe professionnelle et dynamique et vous inscrire dans un projet à long terme.

Rémunération : à déterminer selon niveau d'expérience.

Type de contrat : collaboration libérale.

Lieu : Angers.

Postes à pourvoir : Dès que possible

Merci d'adresser votre CV + lettre de motivation sous la référence 2017.04.06 PP à l'adresse suivante : [bbourbon@vbconsult.com](mailto:bbourbon@vbconsult.com).

Nous assurerons une totale confidentialité dans le traitement de votre candidature.

## OFFRE DE STAGES

### RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES AVOCATS (H/F)

Dates : 1<sup>er</sup> juillet au 30 décembre 2017 / 2 janvier au 30 juin 2018

#### Missions du stagiaire :

De nombreuses missions lui seront confiées, se ventilant entre classement, recherches, rédaction de courriers et notes, assignations et conclusions, préparation de dossiers de plaidoirie, assistance aux audiences, initiation à la plaidoirie, préparation et participation à des formations et conférences, participation aux réunions client et suivi d'un processus de médiation lorsque cela sera possible.

Les problématiques auront trait aux domaines suivants : civil, bancaire, contrats, responsabilité, affaires, sociétés, immobilier, voies d'exécution, entreprises en difficulté, règlement non judiciaire des conflits.

A terme, le stage pourra le cas échéant s'ouvrir sur une offre de collaboration.

Rémunération mensuelle : à déterminer selon le profil.

Dossier de candidature : CV et lettre de motivation, en français et anglais.

Maître de stage : Catherine Peulvé

7 rue Lincoln, 75008 Paris.

Tél. : 01 45 25 20 26 / 06 19 75 14 93

Mail : [cpeulve@cplaw.fr](mailto:cpeulve@cplaw.fr)

## LOCATION DE BUREAUX

### PARIS 17<sup>e</sup>

3 bureaux à louer, Immeuble Haussmannien, idéalement situé près du futur Palais de justice.

2 bureaux de 17 m<sup>2</sup> et 1 bureau de 10 m<sup>2</sup> (entièrement rénovés).

#### Montant du loyer :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bureaux :  
1 710 € HT pour 1 personne, 2 000 € HT pour 2 personnes
- 3<sup>e</sup> bureau :  
960 € HT pour 1 personne, 1 100 € HT pour 2 personnes

3 avocats présents dans les locaux

+ 1 secrétaire

#### Droits pratiqués par les avocats présents dans les locaux :

- Droit de l'art
- Droit des affaires
- Droit immobilier
- Droit pénal
- Droit social



# SPÉCIALISTE ET CONSEIL EN DOMICILIATION D'ENTREPRISES

RCS 314 503 996

L'adresse de  
votre siège  
social et fiscal  
à partir de

# 18€

AVANT DE VOUS ENGAGER,  
CALCULEZ LE COÛT DE  
VOTRE DOMICILIATION  
EN 3 CLICS !

[www.abcliv.fr](http://www.abcliv.fr)

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1978 AVEC SES 37 ANS D'EXPERIENCE

## N° vert 0800 222 366

*EFFECTUEZ LES FORMALITÉS DE VOS CLIENTS DANS LES MEILLEURS DÉLAIS PAR SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE À L'UNE DE NOS COLLABORATRICES QUI VOUS FERA PARVENIR L'ENGAGEMENT DE DOMICILIATION PAR RETOUR.*

**GRATUITÉ DU DÉPÔT DE DOSSIERS AUPRÈS DU GREFFE DE PARIS**  
(si domiciliation en nos bureaux)

## RÉTROCESSION D'HONORAIRES POUR TOUT NOUVEAU CONTRAT DE DOMICILIATION

Cette rétrocession correspond à 50% sur le montant ht de la 1<sup>re</sup> facture d'inscription. Le règlement vous sera adressé suite à la réception de la facture rappelant les références du client domicilié, à envoyer chez ABC LIV 38 rue Servan 75544 Paris cedex 11 (non cumulable avec tout autre promotion)

## 33 ADRESSES EN ILE DE FRANCE

Accueil et informations sans rendez-vous dans toutes nos agences du Lundi au Vendredi

01er	23/25 rue J. J. Rousseau	26 €	13è	38 rue Dunois	20 €
02è	12 rue Vivienne	30 €	14è	23 rue du Départ	26 €
03è	21 place de la République	32 €	14è	16 bis rue d'Odessa	26 €
04è	14 rue Charles V	22 €	14è	101 av. du Général Leclerc	26 €
05è	16 bd St Germain	28 €	14è	48 rue de Sarrette	26 €
06è	99/103 rue de Sèvres	24 €	15è	366 ter rue de Vaugirard	26 €
07è	31 avenue de Ségur	34 €	16è	111 avenue Victor Hugo	34 €
08è	37 rue des Mathurins	36 €	17è	23 rue Nollet	28 €
08è	91 rue du Fbg Saint Honoré	36 €	18è	21 bis rue du Simplon	24 €
08è	66 av des Champs Elysées	36 €	18è	26 rue Damremont	24 €
08è	49 rue de Ponthieu	36 €	19è	118/130 avenue Jean Jaurés	22 €
08è	128 rue La Boétie	36 €	19è	103 bd Mac Donald	18 €
09è	42 rue de Maubeuge	22 €	20è	2 bis rue Dupont de l'Eure	22 €
10è	32 bd de Strasbourg	22 €	92100	47 rue M. Dassault (Boulogne)	36 €
11è	38 rue Servan	26 €	92200	176 av. Ch de Gaulle (Neuilly/Seine)	38 €
12è	9 rue Parrot	24 €	93100	95 av. du Pr. Wilson(Montreuil)	28 €
			94300	112 av. de Paris (Vincennes)	28 €

Tarifs 2017 mensuels HT pour les nouveaux clients non cumulable sur présentation du journal en cours, lors de l'inscription



LexisNexis®



**#INTELLIGENCE JURIDIQUE**  
**#DOCTRINE #RECHERCHE INTUITIVE**  
**#TRANSFORMATION DIGITALE #ANALYSE PREDICTIVE**  
**#BIGDATA #RÉDACTION EXPERTE #AIDE À LA DÉCISION #IA**

**LexisNexis, le langage naturel des avocats**

RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS  
[www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr)

Lexis 360®

Lexis PolyOffice®

LexisActu.fr